

©PHOTO : KAROLINA SAMBORSKA



Le réseau pour l'arbre et la haie

# Bilan d'activité 2022



# Rapport d'activité **2022**





# Sommaire

<b>ÉDITO</b> .....	<b>.6</b>
<b>I. LE RÉSEAU AFAC-AGROFORESTERIES</b> .....	<b>.9</b>
Renforcement de la structuration régionale du Réseau Afac	10
L'Afac devient Association Reconnue d'Utilité Publique !	12
Le conseil d'administration et l'équipe salariée	13
Un réseau de partenaires pour la haie !	18
<b>II. LE FONDS POUR L'ARBRE : UN PROGRAMME QUI SE DÉVELOPPE DANS LES TERRITOIRES</b> .....	<b>.21</b>
L'entrée de nouveaux mécènes	22
Une programmation 2021-2022 réussie	23
Le Fonds pour l'Arbre : porte-voix de la haie	24
<b>III. DES POLITIQUES PUBLIQUES STRUCTURANTES POUR L'AVENIR DE LA HAIE</b> .....	<b>.27</b>
PAC 2023-2027 : les derniers arbitrages	28
L'agrément BCAE : accompagner la préservation des haies dans les territoires	30
Mesure «Plantons des haies» : le bilan	32
Appel de la haie : Placer la haie au coeur de la planification écologique	34
<b>IV. DYNAMISATION DES FILIÈRES DE QUALITÉ ET LEURS SUPPORTS TECHNIQUES</b> .....	<b>.37</b>
Végétal local : pour garantir la conservation de la biodiversité génétique et du patrimoine sauvage	38
Le Label Haie, un couteau suisse pour replacer la gestion des haies au coeur des territoires	42
La sortie du Guide de préconisations de gestion durable des haies	46
<b>V. RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT, ENSEIGNEMENT : GARANTIR L'AVENIR DE L'ARBRE</b> .....	<b>.49</b>
Le projet Resp'haies livre ses résultats	50
Biomasse-carbone : Finalisation du projet de recherche et développement	52
<b>VI. OUTILS, RENCONTRES : ACCOMPAGNER, UNIFIER ET PROMOUVOIR LE RÉSEAU</b> .....	<b>.57</b>
Outiller le réseau pour accompagner les pratiques	58
Le Concours des Pratiques Agro-Écologiques - Agroforesterie : une année d'évolutions	60

# Edito

Chers adhérents, chers partenaires, et vous toutes et tous qui vous intéressez à l'avenir de l'arbre et de la haie dans nos territoires,

Notre réseau grandit encore et compte désormais plus de 300 structures membres, représentatives d'une importante diversité, et dont l'action commune contribue à faire de notre objet une

grande cause nationale.

La reconnaissance d'utilité publique de l'Afac-Agroforesteries, récemment validée par le Conseil d'État, en accrédite le fait, car au-delà d'être une reconnaissance de la qualité du travail de notre réseau et de nos actions, elle témoigne surtout de l'importance que revêt aujourd'hui le sujet de l'arbre et de la haie pour l'avenir de notre pays, au plus haut niveau de l'État français.

Suite à la décision prise par notre Conseil d'administration, le 24 novembre 2022, nous avons lancé, en

février 2023, l'Appel de la haie. Cela ne tombe pas du ciel. C'est le fruit d'un travail de très longue date, celui que nous menons dans nos structures, au sein du réseau Afac, avec le soutien de nos partenaires, pour valoriser, protéger et reconstituer nos haies, à l'aide des différents outils que nous portons et des programmes que nous mettons en œuvre et auxquels nous participons :

- les programmes de plantation, celui du Fonds pour l'arbre, celui du Plan de relance ;
- la marque Végétal local et le développement de la filière amont de plants d'origine locale ;
- le Label Haie, le Plan de gestion durable des haies et le développement des filières aval ;
- l'agrément BCAE7...

que je ne citerai pas tous, car vous les retrouverez au fil des pages de ce rapport d'activité.

C'est toute cette expérience collective, issue des expériences de terrain de notre réseau et acquise au fil du temps, qui se trouve capitalisée aujourd'hui dans notre Appel de la haie et dans les propositions chiffrées que nous avons adressées aux élus de la nation et aux services des Ministères et des Régions.

Cette mobilisation était essentielle, à la fois pour donner un cadre clair

à nos actions et en dessiner la trajectoire pour les années à venir, et surtout pour alerter sur l'urgence de passer à la vitesse supérieure, et solliciter des moyens adaptés pour le faire. Les échéances 2030, ou même 2050, ne sont plus lointaines – surtout à l'échelle que nous connaissons bien, celle de la croissance des arbres. Trente ans, c'est juste ce qu'il faut pour faire un arbre, ou une haie, qui rende tous les services agroécologiques et écosystémiques que l'on en attend. Rappelons que le scénario Afterres2050 de Solagro montre que, pour atteindre les objectifs de la France en matière d'adaptation au changement climatique, il faudra avoir doublé notre linéaire de haies. C'est dans ce contexte, et celui de la mise en chantier de lois importantes pour les questions agricoles et environnementales que nous nous inscrivons :

- Loi d'orientation agricole,
- Loi de programmation énergie climat,
- révision de la Stratégie nationale Bas Carbone,
- et dans le cadre de la Planification écologique.

Mais aussi dans celui, plus particulier à notre objet, de la fin du Plan de développement de l'agroforesterie et

de la préparation, après une phase d'évaluation, d'un nouveau Plan pour 2023-2028, et de la commande au Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAER), par le Ministre de l'agriculture Marc Fesneau, d'un rapport intitulé : « La haie, levier de la planification écologique ».

Vous avez été très nombreux à avoir été consultés par les auteurs, qui se sont déplacés dans toute la France. Nous les remercions tout particulièrement pour la qualité de ce travail qui a servi immédiatement de base à une concertation nationale, menée de façon interministérielle entre l'agriculture et l'écologie, qui vise à aboutir à un Pacte pour la haie annoncé pour juillet 2023.

Il était responsable et salubre de pointer en préambule de ce rapport qu'il n'est plus possible de laisser encore chaque année disparaître 23500 km de haies pour n'en replanter que 4000 km. D'autant que, comme nous l'indiquions lors de la réunion de lancement de la concertation, les plantations faites aujourd'hui n'auront d'efficacité que dans 20 ou 30 ans et que le terme « déplacement » de haies – appliqué à des arbres qui ont 50 ans ou souvent plus, est

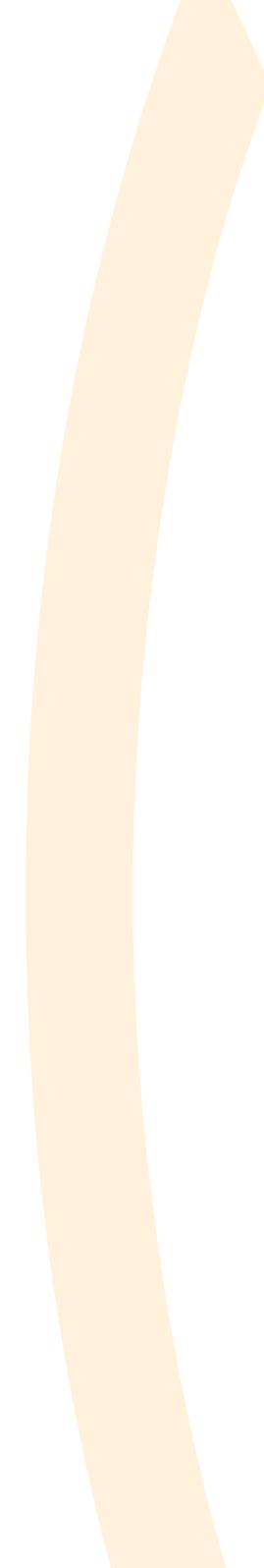
un terme pudique pour masquer une réalité bien différente face à l'urgence des enjeux, notamment climatiques.

L'Afac-Agroforesteries se félicite de la perspective d'un Pacte pour la haie, mais souligne que sans des moyens financiers adaptés aux enjeux, il ne sera pas possible de massifier les actions à engager aux échelles régionale et nationale et effectuer le changement d'échelle attendu. La réussite de la mesure « Plantons des haies » du Plan de relance, est la preuve que les structures de notre réseau, avec toute leur diversité et leur complémentarité, sont prêtes à massifier le développement de l'arbre et la haie et peuvent s'adapter rapidement lorsque des moyens sont mis en œuvre.

A ce titre, je vous remercie toutes et tous, ainsi que nos partenaires, pour votre engagement et votre dynamisme qui seuls nous permettront, ensemble, de relever le grand défi qui nous attend ces prochaines années pour redonner une vraie place à l'arbre et à la haie dans notre agriculture et dans nos territoires.



**Philippe HIROU**  
Président de l'Afac-Agroforesteries





I.

Le réseau

# Afac-Agroforesteries

# Renforcement de la structuration régionale du Réseau Afac

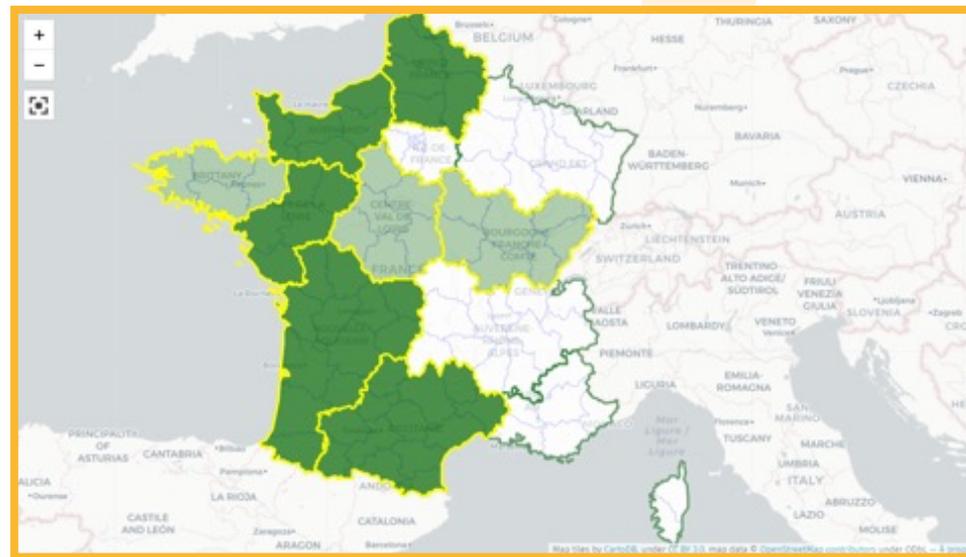
## L'AFAC NOUVELLE-AQUITAINE VOIT LE JOUR EN 2022 ET TROIS NOUVELLES AFAC RÉGIONALES SONT EN COURS DE CONSTITUTION

Le Réseau Afac rassemble désormais plus de 300 organismes. Dans ce contexte de forte progression, la constitution d'Afac régionale apporte une valeur ajoutée indéniable tant pour faciliter les échanges techniques entre les structures d'une région que pour jouer un rôle de courroie de transmission d'information efficace entre les besoins du terrain et le paysage national. La structuration régionale du Réseau Afac est donc au cœur de sa stratégie de développement avec pour objectif de créer une Afac dans chaque région, à terme et en respectant les spécificités de chaque région.

Une première Afac régionale s'est constituée en Occitanie en août 2009. Puis, la création de nouvelles Afac régionales s'est accélérée avec la création de l'Afac Pays de la Loire en juillet 2018, de l'Afac Haies et Bocages de Normandie en octobre 2020 et de l'Afac Hauts-de-France en février 2021. Le 13 octobre 2022, c'était au tour de l'Afac Nouvelle-Aquitaine de voir le jour.

Plusieurs autres projets de création d'Afac régionales ont également émergé en 2022 : en Bretagne, en Centre-Val de Loire et en Bourgogne Franche-Comté. Dans ces trois régions, des groupes de travail préfigurant une Afac régionale ont été constitués et se sont réunis à plusieurs reprises au cours de l'année 2022 afin de réfléchir aux objectifs, aux priorités stratégiques, à la gouvernance et aux moyens d'action de chacune de ces futures Afac régionales. Ces échanges se poursuivent et devraient aboutir à la création de ces trois nouvelles Afac régionales, au deuxième semestre 2023.

*Assemblée générale constitutive de l'Afac Nouvelle-Aquitaine, le 13 octobre 2022, à au Lycée agricole de l'Oisellerie, en Charente*



En vert foncé : les Afac régionales constituées  
En vert clair : les Afac régionales en cours de création

« Ensemble nous sommes plus forts pour déployer et valoriser l'arbre et la haie dans notre région »

**Jacqueline Ajer**  
**Présidente de l'Afac Nouvelle-Aquitaine**

## AVANTAGES D'UNE STRUCTURATION RÉGIONALE : FÉDÉRER POUR AGIR COLLECTIVEMENT

La structuration régionale du Réseau Afac procure les avantages suivants :

**Pour les opérateurs de l'arbre et la haie, une Afac régionale permet de :**

- Être représentés auprès des instances régionales pour promouvoir l'arbre hors forêt auprès des instances,
- Participer à la conception des politiques régionales de l'arbre et la haie et accompagner leur mise en œuvre,
- Monter des programmes régionaux de développement de l'arbre et la haie avec des moyens accrus,
- Échanger avec des pairs, partager son expérience, monter en compétence en bénéficiant de journées d'échanges techniques entre opérateurs,
- S'appuyer sur le retour d'expériences d'autres Afac régionales,
- Éviter des concurrences entre structures
- Être le parlement des acteurs de l'arbre, en tout cas le lieu où on peut débattre de sujets faisant controverse pour bâtir des positions communes.

**Pour les institutions et financeurs d'une région, une Afac régionale permet de :**

- Simplifier la concertation et les échanges avec toutes les parties prenantes du développement de l'arbre hors forêt, en s'appuyant sur l'Afac régionale comme interlocuteur principal pour l'élaboration des programmes et dispositifs régionaux en faveur de l'arbre hors forêt,
- Simplifier la mise en œuvre et le suivi des politiques régionales de l'arbre hors-forêt grâce au retour d'expériences des acteurs de terrain réunis au sein de l'Afac régionale,
- Accroître la couverture territoriale du développement de l'arbre et la haie grâce à une logique d'essaimage de compétences entre structure de l'Afac régionale,
- Faciliter la complémentarité d'intervention thématique entre ces structures ,
- Bénéficier d'une veille sur les politiques nationales de l'arbre hors-forêt, ainsi que du retour d'expérience des autres politiques régionales,
- Optimiser les transferts de connaissance entre la recherche, l'enseignement et le développement au sein de la région.



*Assemblée générale de l'Afac Haies et bocage de Normandie, le 13 mai 2022, au Musée de Vieux la Romaine*



*Atelier de terrain Iros des Rencontres régionales de l'Afac Pays de la Loire le 11 octobre 2022. ©Afac Pays de la Loire*

# L'Afac devient Association Reconnue d'Utilité Publique !

Depuis 2007, l'Afac-Agroforesteries et son réseau œuvrent pour l'arbre et la haie dans l'intérêt général. Après presque quinze ans d'existence, le conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries a souhaité aller plus loin en entamant une démarche de Reconnaissance d'utilité publique (RUP).

Cette demande de RUP a été validée par l'assemblée générale extraordinaire (AGE) du 21 octobre 2021 puis renouvelée lors de son AGE du 14 décembre 2022.

Après une première version des statuts rédigés et votés en 2021, celle-ci a approuvé l'évolution des statuts de l'Afac-Agroforesteries en vue de les rendre conformes aux statuts-types des associations RUP et aux exigences attendues travaillées avec les services du ministère de l'intérieur (Bureau des Associations et Fondations, Sous-Direction des Libertés Publiques). Dans ce cadre, l'association a été accompagnée par une juriste (Aurélie Carlier) pour cette démarche.

Informés de notre intention, le cabinet du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ainsi que le cabinet du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des

territoires ont signifié l'intérêt qu'ils portaient à cette démarche au vu de l'action de l'association pour l'arbre et la haie en France et nous ont soutenu dans notre demande d'ARUP.

L'Afac-Agroforesteries a reçu aussi le soutien écrit de la Fondation Yves Rocher, de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme et des toutes les structures administratrices du Fonds pour l'Arbre.

Le 9 mai 2023, le Conseil d'État a donné un avis favorable à la demande de RUP de l'Afac-Agroforesteries. Le ministère de l'Intérieur nous a signifié pouvoir engager sous peu la procédure de signature du décret. En tant que Association reconnue d'utilité publique, tout changement statutaire de l'Afac-Agroforesteries devra désormais faire l'objet d'une approbation par le Conseil d'État.

Cette reconnaissance d'utilité publique de l'Afac-Agroforesteries est une étape décisive, tant dans l'évolution structurelle de l'association que dans la légitimation du sujet qu'elle porte intrinsèquement.

Nous sommes convaincus que l'obtention de cette reconnaissance de l'utilité publique constitue un atout supplémentaire essentiel pour asseoir durablement la cause de l'arbre et de la haie et appuyer les actions que nous menons.

- Elle apporte un formidable encouragement pour le travail des hommes et des femmes qui œuvrent pour cela depuis longtemps,
- Elle donner encore davantage de lisibilité et de crédibilité à nos actions, pour la mobilisation de mécènes privés et pour augmenter notablement les moyens déjà rassemblés aujourd'hui.
- L'attribution d'un tel statut intervient comme un véritable signal d'une prise en compte concrète et immédiate des attentes sociétales à travers la reconnaissance apportée à une cause d'intérêt général à l'organisme qui la porte.

# Le conseil d'administration

## 13 SIÈGES POUR LES RÉGIONS

REGION		TITULAIRE		SUPPLEANT
<u>Auvergne- Rhône-Alpes</u>		Mandataire : Anne-Marie Bateau Déléguée : Sylvie Monier Déléguée suppléante : Joséphine Bouvard		siège non pourvu
<u>Bourgogne- Franche-Comté</u>		Mandataire : Hervé Bellimaz Déléguée : Maxence Belle		Mandataire : Jean-Maurice Boillon Déléguée : Morgane Laithier
<u>Bretagne</u>		Mandataire : Aline Danguin Déléguée titulaire : Yann Gouez Déléguée suppléante : Guillaume Masse		Mandataire titulaire : Guy Le Hénaff Mandataire suppléant : Jean Luc Pichon Déléguée : Estelle Le Guern
<u>Centre-Val de Loire</u>		Mandataire : Laurent Laroche Déléguée titulaire : Dany Chiappero Déléguée suppléante : Corentin Lecouillard		siège non pourvu
<u>Corse</u>		siège non pourvu		siège non pourvu
<u>Grand Est</u>		Mandataire : Thomas Dautre Déléguée : Amélie Mandel		Mandataire : Jérôme End Déléguée : Nathalie D'Acunto
<u>Hauts-de-France</u>		Mandataire : Jean-Pierre Millet Déléguée : Françoise Gion		Mandataire : Philippe Choquet Déléguée : David Grandgirard
<u>Ile-de-France</u>		Mandataire : Caroline Doucerain Déléguée titulaire : Marion Bruère Déléguée suppléante : Glenn Keck		siège non pourvu
<u>Normandie</u>		Mandataire : Etienne Levavasseur		Mandataire : Pascal Lecaudey

13 SIÈGES POUR LES RÉGIONS

REGION	TITULAIRE	SUPPLEANT
<u>Nouvelle-Aquitaine</u>	 <p>Mandataire : Grégoire Masse Délégateur : Françoise Sire</p>	 <p>Mandataire : Francis Minoza Délégateur : Etienne Berger</p>
<u>Occitanie</u>	 <p>Mandataire : Delphine Longue Délégateur : Nathalie Hewison</p>	 <p>Mandataire : Bernard Vazoller Délégateur : David Campo</p>
<u>Pays de la Loire</u>	<p><b>EIRL DE LA HAIE À LA FORÊT</b></p> <p>Mandataire : Cyrille Barbé</p>	 <p>Mandataire : Pascal Pasquier Délégateur : Yves Gabory</p>
<u>Provence-Alpes-Côte d'Azur</u>	 <p>Mandataire : Fabien Liagre Délégateur : Danièle Ori</p>	 <p>Mandataire : Pierre Sauvat Délégateur : Florian Carlet</p>

## 9 SIÈGES NON RÉGIONALISÉS

### COLLÈGE

### TITULAIRE

Au titre des organismes de l'Arbre hors forêt



Mandataire : Emmanuel Lelièvre



Mandataire : Bernard De Franssu - Délégué : Jennifer Charon - Délégué suppléant : Thierry Luisin



Mandataire : Christophe Sotteau



Mandataire : Gaëtan Le Seyec

Au titre des organismes de l'agriculture



Mandataire : Benoît Rozière - Délégué : Frédéric Coulon



Mandataire : Philippe Gruau



Mandataire : Philippe Hirou

Au titre des organismes de l'environnement et du développement territorial



Mandataire : Yvon Méhauté - Délégué : David Rolland



Mandataire : Jean-Bernard Damiens - Délégué : Stéphane Vassel

# L'équipe salariée

En 2022, l'équipe de l'Afac-Agroforesteries s'est renforcée.

Emma Houplain, recrutée en contrat d'apprentissage au poste d'assistante Label Haie – valorisations et filières, a rejoint l'équipe en tant que chargée de projet Label Haie. Chloé Malaterre a également rejoint l'équipe Label Haie en tant qu'assistante valorisations et filières en avril 2023.

En octobre 2022, l'Afac-Agroforesteries a accueilli deux nouvelles personnes : Maxime Pinsard occupe le poste de chargé de projet accompagnement filière ligneuse Végétal local et Isaure Quillien est Responsable gestion et animation du programme du Fonds pour l'Arbre.

Maya Vavasseur a rejoint l'équipe communication en contrat d'apprentissage en tant qu'assistante communication.

En raison de l'élargissement de l'équipe, les bureaux de Paris se sont avérés trop petits. Un nouveau bureau a donc été ouvert à Flers en Normandie accueillant Emma Houplain et Maxime Pinsard.



**Marie-Hélène BERTHOUD**  
Secrétaire administrative et comptable



**Isaure QUILLIEN**  
Responsable gestion et animation du programme du Fonds pour l'Arbre



**Emma HOUPLAIN**  
Chargée de projet Label Haie



**Clara PICOT**  
Chargée de communication



**Maxime PINSARD**  
Chargé de projet accompagnement filière ligneuse Végétal local



**Laurantte PILLE**  
Géomaticienne - programmatrice et gestionnaire de base de données



**Baptiste SANSON**  
Responsable stratégie et projets



**Catherine MORET**  
Secrétaire générale / Responsable stratégie et projets



**Maya VAVASSEUR**  
Assistante communication



**Paule POINTEREAU**  
Responsable stratégie et projets



**Chloé MALATERRE**  
Assistante Label Haie - valorisations et filières



## STRATÉGIE

### Responsables stratégie

Paule POINTEREAU  
Baptiste SANSON  
Catherine MORET

## PROJETS

### Responsables projets

Paule POINTEREAU\*  
Baptiste SANSON\*\*  
Catherine MORET\*\*\*

### Chargés de mission

Lauranne PILLE  
Emma HOUPLAIN  
Isaure QUILLIEN  
Maxime PINSARD

## MISSIONS GÉNÉRALES

### Secrétaire Générale

Catherine MORET

### Secrétaire administrative et financière

Marie-Hélène Berthoud

### Chargée de communication

Clara PICOT

### Apprentie communication

Maya VAVSSEUR

### Responsabilité des projets (administrative, financière, technique) :

\* **Paule POINTEREAU** : Label Haie, Fonds pour l'Arbre, Agrément BCAE7, Géohaie, Guides techniques, ATT

\*\* **Baptiste SANSON** : Végétal local, Resp'haies, REUNIR AF, PAC et politiques de l'arbre, Enseign'haies, ONVAR, Afac-régionales

\*\*\* **Catherine MORET** : Études Carbone-Biomasse, Projet Creuse, Concours Général Agricole, PGDH, Outil plantation

# Un réseau de partenaires pour la haie !

L'Afac-Agroforesteries remercie ses partenaires qui l'accompagnent dans ses nombreux projets.



Bjorg et Compagnie, Caudalie, Fondation Ecotone, Fondation Famille Lemarchand, Fondation Nature & Découvertes, Fondation Yves Rocher, La Boulangerie Bio, M6 Fondation, Maisons du Monde Foundation et Olga soutiennent l'Afac-Agroforesteries en étant mécènes du Fonds pour l'Arbre.





©PHOTO : KAROLINA SAMBORSKA

# I. Le Fonds pour l'Arbre, un programme qui se développe dans les territoires

# L'entrée de nouveaux mécènes au sein du Comité des donateurs associés

L'année 2021-2022 marque l'entrée au Fonds pour l'Arbre de deux nouveaux mécènes : l'entreprise Caudalie et du Groupe M6. Malgré un contexte économique complexe et tendu (conséquence de plusieurs crises successives : sanitaire, énergétique et géopolitique notamment), les entreprises continuent à s'intéresser à la thématique de la haie et à développer leur politique de philanthropie vers l'environnement. A travers, l'entrée de Caudalie, le Fonds pour l'Arbre a renforcé ses liens avec le fonds de dotation 1% for the Planet France. Le Fonds pour l'Arbre est agréé par le 1% et a, pour la première fois, signé une convention tripartite avec Caudalie et 1% for the Planet France afin de renforcer le partenariat.

Le Fonds pour l'Arbre a également fidélisé son collectif historique de mécènes : la Fondation Yves Rocher, la Fondation Nature&Découvertes, La Boulangère Bio, Maisons du Monde Foundation, la Fondation Ecotone, Olga, Bjorg et Citoyens, la Fondation Lemarchand. L'engagement pluriannuel pour la plupart des mécènes illustre l'engagement sincère et durable des financeurs du Fonds pour l'Arbre. Cela témoigne également du sérieux et du professionnalisme du Fonds pour l'Arbre ainsi que de l'exigence de son

programme, terreau fertile de ces collaborations réussies.

Les mécènes du Fonds pour l'Arbre interviennent à double titre :

- en tant que mécène, en contribuant financièrement au Fonds pour l'Arbre avec des dotations comprises entre 460708€ et 30 000€, en cohérence avec la taille de la structure et dans un engagement pluri-annuel pour apporter un soutien structurant et stabilisant. Cinq d'entre eux sont engagés de façon pluri-annuelle.
- en tant que partenaire, en s'impliquant dans la définition des orientations stratégiques du Fonds pour l'Arbre via les différentes instances (Conseil d'administration, Bureau, Comité des donateurs associés, séminaire, réunions thématiques, ...) en y apportant son regard et son expertise et en conduisant une action de porte-voix en faveur de la haie.



A ÉTÉ CRÉÉ PAR



&



AVEC



REJOINT PAR



# Une programmation 2021 – 2022 réussie

Grâce à l'engagement pérenne de tous les mécènes, le Fonds pour l'Arbre se dote d'un budget qui atteint, pour l'exercice 2021-2022, 946 817,53 €. Cela permet de renforcer la polyvalence du soutien aux opérateurs. Toutefois l'activité sur la haie étant en forte croissance, en 2022, le Fonds pour l'Arbre, malgré l'augmentation de son enveloppe annuelle, ne répond toujours qu'à 50% de la demande qui lui est adressée par les acteurs de terrain.

Huit types d'aides ont été déployés

par le Fonds pour l'Arbre afin de soutenir tous les enjeux de la haie : gestion durable des haies, plantation, développement de filières amont et aval, renforcement de l'échelon régional.

L'enveloppe du Fonds pour l'Arbre a permis de soutenir :

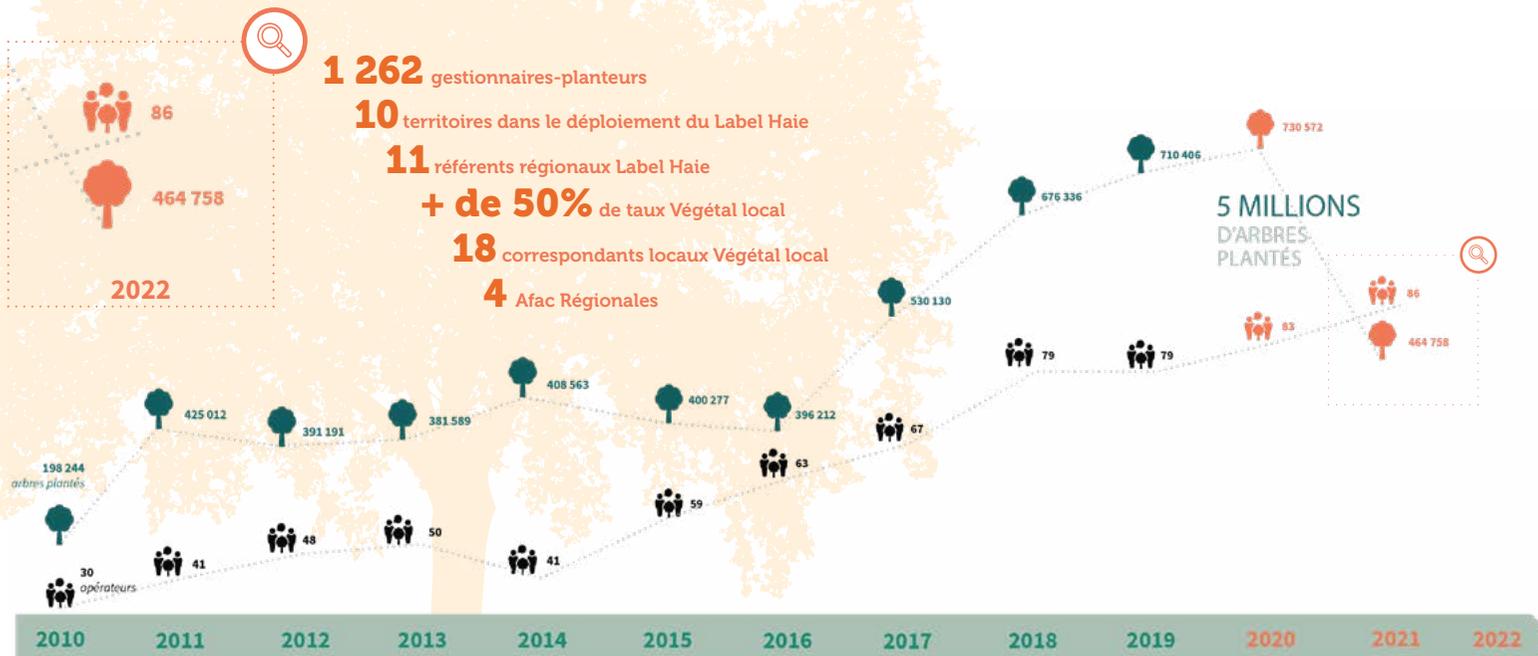
- 77 structures opératrices employant 159 équivalent temps plein dédiés à la haie ;
- 1262 gestionnaires-plantateurs dans leur projet de plantation avec une très forte mobilisation d'agricul-

teurs (49%) ;

- 10 territoires dans leur déploiement du Label Haie. 134 agriculteurs seront labellisés d'ici la fin de l'année soit près de 600 km de haies restaurées et préservées ;
- 11 Référents régionaux Label Haie qui forment et accompagnent 52 structures dans le déploiement du Label Haie et sensibilisent 1500 personnes à l'enjeu de la gestion durable des haies ;
- 240 596 plants Végétal local plantés soit 52% des plants. L'objectif poursuivi depuis plusieurs années

d'avoir la moitié des plants Végétal local est pour la première fois atteint ;

- 28 pépinières dont 11 nouvelles qui ont été accompagnées dans leur création pour approvisionner en plants Végétal local ;
- 18 correspondants Végétal local qui ont assurés un accompagnement régional au déploiement des filières ligneuses Végétal local ;
- 4 Afac Régionales dont deux nouvelles (Hauts-de-France, Normandie) qui ont embauché pour mener à bien leur mission consistant à accélérer et structurer le déploiement de l'action territoriale.



# Arrivée d'une première salariée au Fonds pour l'Arbre

Suite à la décision du Conseil d'administration du 16 janvier 2022, le Fonds pour l'Arbre s'est doté de sa première salariée. Ainsi, début avril 2022, Pauline SOULET a pris ses fonctions en

tant que chargée de mécénat. Ses missions consistent à animer le collectif de mécènes existants et le faire grandir en trouvant de nouveaux donateurs.

## Le Fonds pour l'Arbre porte-voix de la haie

Tout comme le mécénat collectif, le Fonds pour l'Arbre conforte, depuis sa création, le rôle de porte-voix pour la cause de la haie, encore trop peu connue, grâce aux fondations, aux entreprises et aux marques qui en sont membres, auprès du grand public et des décideurs politiques.

Cette année le rôle de porte-voix s'est traduit par l'engagement pour deux projets d'envergure nationale : le Concours Général Agricole (CGA) des pratiques agroécologiques - Agroforesterie et le développement de la plateforme des animations de plantations en chantiers participatifs.

### LE CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRATIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUES AGROFORESTERIE

Le Concours Général Agricole (CGA) des pratiques agroécologiques - Agroforesterie a été créé à l'initiative du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de l'Afac-Agroforesteries et à Chambre d'Agriculture France, dans le cadre du projet REUNIR-AF. Ce concours qui récompense les meilleurs pratiques en matière d'agroforesterie est un symbole fort de reconnaissance institutionnelle considérant l'arbre

comme un élément central des systèmes d'exploitation agricole. Il a bénéficié pour les trois premières éditions du soutien de trois des mécènes du Fonds pour l'Arbre, la Fondation Yves Rocher, La Boulangère Bio et Olga (anciennement Triballat-Noyal). Le conseil d'administration du Fonds pour l'Arbre a pris la décision d'intégrer, à partir de l'année 2023-2024, à son budget la prise en charge de l'organisation nationale de ce jeune Concours à hauteur de 45 000€/an soit 4% du budget total du Fonds pour l'Arbre.

*Nathan PEZET (Olga), Hélène BARILLET (La Boulangère Bio) au GAEC Ar Wezen Dero - 2ème Prix Gestion 2022*

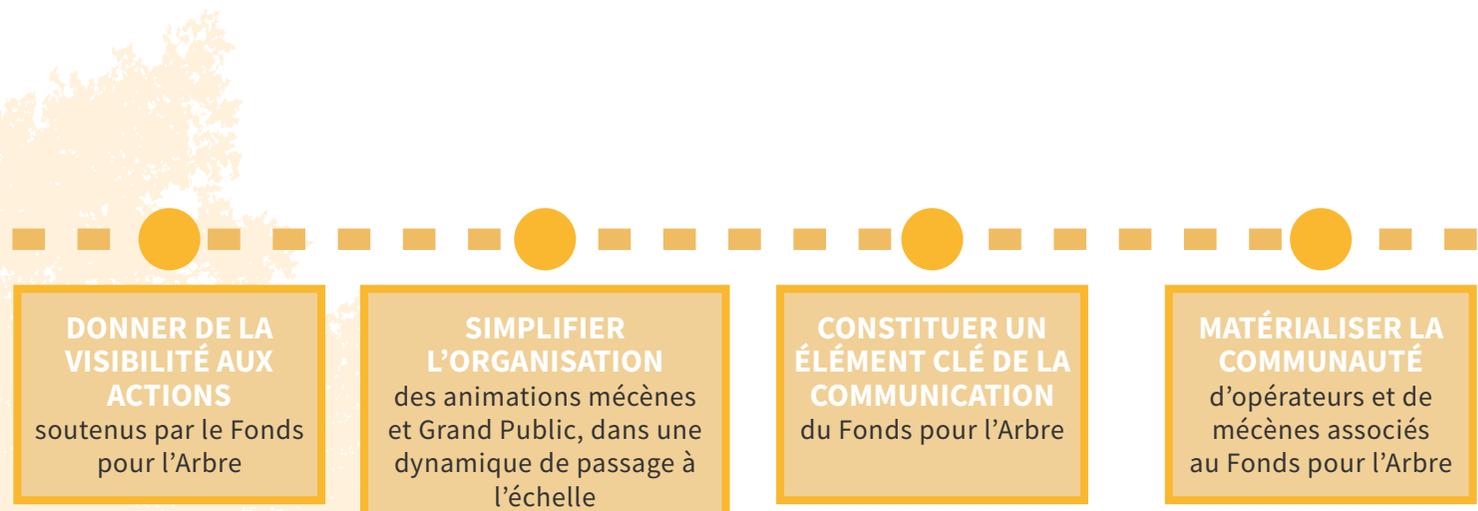


## UNE PLATEFORME CLÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU FONDS POUR L'ARBRE

Le Fonds pour l'Arbre compte également dans ses partenaires (hors financeurs), la fondation Make.Org, le cabinet de conseil Wavestone et l'entreprise de développement de solutions digitales Astek qui accompagnent le Fonds pour l'Arbre dans la conception et la création d'une plateforme numérique d'inscriptions aux chantiers participatifs de plantation. Les partenariats noués avec ces entreprises de renom assure le développement d'une plateforme sur mesure, adaptée aux différents utilisateurs (grand public-citoyens, mécènes, opérateurs de la haie).

Cette plateforme est un outil essentiel pour assurer un passage à l'échelle des actions de sensibilisation du Fonds pour l'Arbre. Il permettra au Fonds de faciliter et optimiser l'organisation des animations et de massifier la mobilisation du grand public pour la participation à des chantiers de plantations de haies. Pour les opérateurs du Fonds pour l'Arbre, cette plateforme permettra de concentrer toutes les animations « grand public » sur un outil facile d'utilisation. C'est aussi un gain

de temps qui leur permet de mobiliser leurs forces sur des tâches essentielles à leur cœur d'activité : animation territoriale, formation, plantation, etc.





# III. Des politiques publiques structurantes pour l'avenir de la haie

# PAC 2023-27 : derniers arbitrages avant le lancement de la nouvelle PAC

## UNE INTENSE ANNÉE DE NÉGOCIATION POUR DÉFENDRE LA PRISE EN COMPTE DE L'ARBRE ET LA HAIE DANS LA PAC

De 2018 à 2022, l'Afac-Agroforesteries s'est mobilisée pour défendre un haut niveau de développement de l'agroforesterie dans la nouvelle PAC 2023-2027 afin de donner au secteur agricole les moyens de réaliser sa transition agroécologique et de rendre la future PAC plus conforme aux fortes attentes des citoyens en ce qui concerne leur santé, l'environnement et le climat. En s'appuyant sur l'expertise de son réseau, l'Afac-Agroforesteries a participé très activement à toutes les étapes de la concertation pour porter la voix de l'arbre et la haie jusqu'au cœur des nouvelles politiques européennes. L'année 2022 a été marquée par une intensification de la concertation sur l'élaboration du Plan stratégique national de la France qui a été approuvé le 31 août 2022 par la Commission européenne. Grâce au travail de plaidoyer mené par l'Afac-Agroforesteries les arbitrages rendus vont dans le sens d'une meilleure prise en compte de la haie. Nous sommes passés de la PAC de la sanction à la PAC

de la reconnaissance, avec la voie des IAE de l'Ecorégime et le bonus « haies » qui apportent une rémunération au regard des services écosystémiques rendus par les haies.

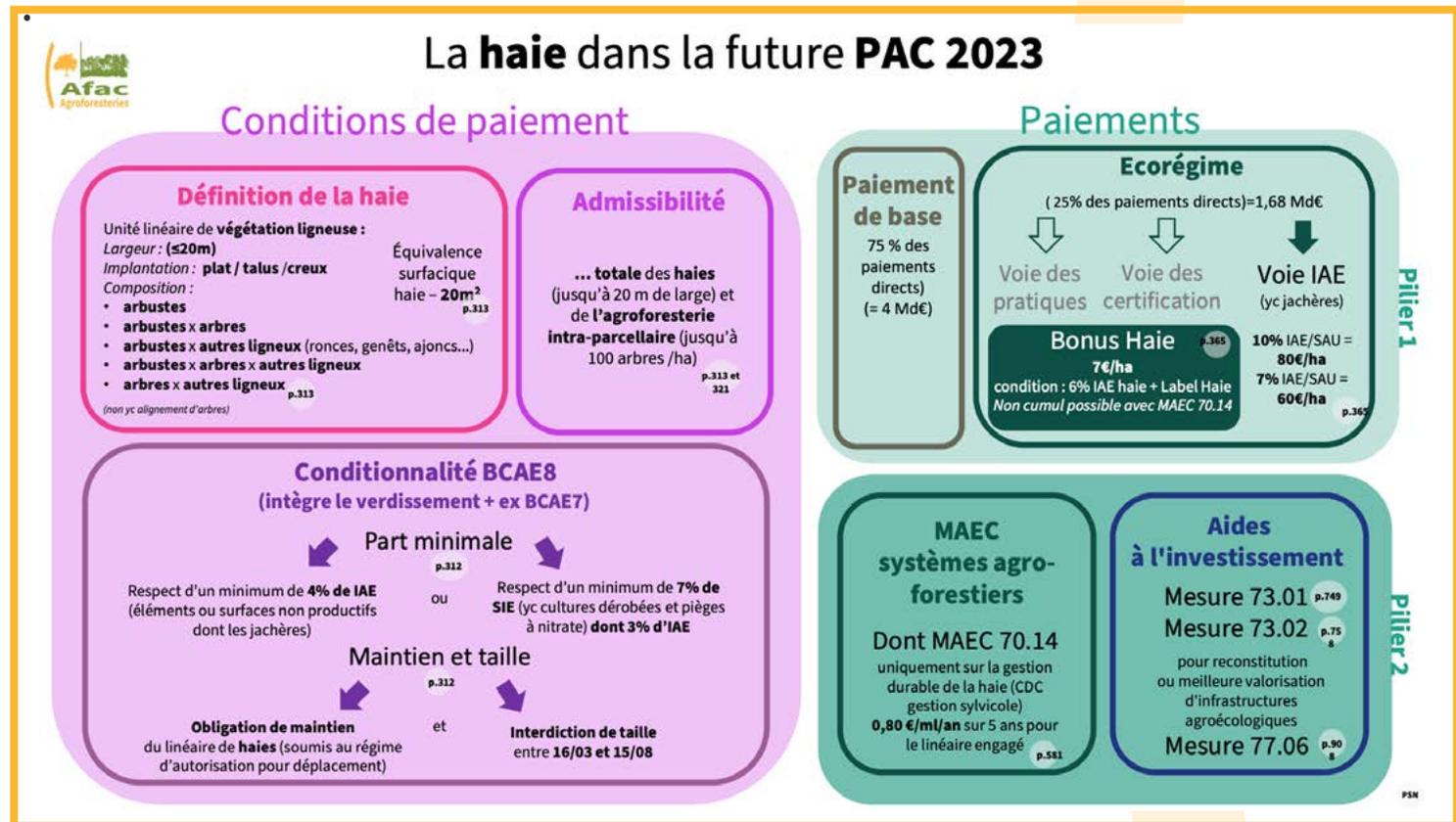
Dans ses grandes orientations le Plan Stratégique National :

- répond aux principes défendus par l'Afac,

marque une nouvelle progression dans la prise en compte de l'arbre et la haie, qu'il faudra accentuer encore beaucoup plus demain,

- va sécuriser les agriculteurs, puisque les haies sont admissibles jusqu'à 20 mètres de large
- Mais des points importants de mise en œuvre restent à clarifier (mise en œuvre de la BCAE8 pour son volet

de maintien des haies, ainsi que les dérogations et les plans de contrôle) et les moyens financiers vers le bonus Haie restent insuffisants pour être incitatifs (7€ de l'hectare contre 25 € de l'hectare demandé). Enfin, le fait que le bonus Haie ne soit pas cumulable avec la MAEC 70.14 est très problématique.



## LES ACTIONS DE L'AFAC-AGROFORESTERIES EN 2022 POUR PORTER LA VOIX DE L'ARBRE ET LA HAIE DANS LA FUTURE PAC

- Publication de nombreuses contributions écrites, de propositions, de décryptage et de chiffrage (dans un souci de transparence, toutes ces contributions sont publiques sur le site de l'Afac : <https://afac-agroforesteries.fr/veille-reglementaire/pac/>),
- Organisation de deux webinaires de décryptages sur le PSN à destination des adhérents du Réseau Afac,



20 avril 2022 : décryptage du projet de PSN déposé à la Commission Européenne



21 novembre 2022 : présentation des prochaines évolutions du PSN pour l'arbre et la haie

- Organisation d'une campagne de mobilisation nationale sur la pondération des haies pour éviter que le niveau d'ambition soit divisé par 5 pour les haies, (cf. illustration ci-contre). Cette campagne a reçu le soutien de plus de 350 structures et 3500 signataires en trois jours. Elle a permis de peser pour défendre la haie lors de la dernière réunion de concertation sur la PAC qui s'est tenue le 20 mai 2022, et d'obtenir un arbitrage favorable avec une augmentation modérée de la pondération des haies à 20m2 qui permet d'envoyer un signal positif en reconnaissant que les haies ont un poids plus important que les bandes enherbées sans trop augmenter pour autant cette pondération pour inciter les agriculteurs à avoir une présence

suffisante de haies sur leurs fermes comme moyen d'atteindre le niveau requis d'infrastructures agroécologiques par hectare de SAU.



- Participation aux différentes étapes de concertation sur le Plan stratégique national de la PAC,
- Implication au sein du Collectif Nourrir et, précédemment de Pour une autre PAC, plateforme française inter-organisations constituant un espace commun de réflexion et d'action, en vue de la refonte de la politique agricole commune (PAC).

### UNE MISE EN ŒUVRE DU PSN QUI IMPLIQUE DE RESTER MOBILISÉS :

Après que le PSN ait été rendu public par le MASA début septembre 2022, l'Afac-Agroforesteries a poursuivi les échanges avec les services du

ministère concernant plusieurs points d'arbitrages très importants relatifs à des aspects de mise en œuvre du PSN pour l'agroforesterie (sur les modalités de déclaration des arbres en agroforesterie intraparcellaire, sur les conditions d'application de la BCAA8).

L'Afac-Agroforesteries a échangé en novembre 2022 avec la Sous-direction de la PAC du MASA sur ces points d'arbitrage et transmis ses recommandations. Ces échanges se poursuivent tout au long du premier semestre 2023. Certains points de mise en œuvre n'étant pas connus fin mai 2023 (exemple = arrêté de mise en œuvre du Bonus Haie de l'Ecorégime), cela a retardé d'autant la possibilité d'enclencher en 2022 une phase de communication claire et pédagogique sur la prise en compte de l'arbre dans la nouvelle PAC, afin que les agriculteurs et les conseillers puissent agir en connaissance de cause. Ce travail de communication sera à conduire plus largement en direction de toutes les parties-prenantes du développement de l'agroforesterie.

# L'agrément BCAE8 : Accompagner la préservation des haies dans les territoires

## UN AGRÉMENT RECONNU PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL BCAE

L'arrêté ministériel relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) du 24/04/2015 rend obligatoire un encadrement par un organisme habilité à prescrire un avis technique pour le déplacement d'une haie pour un meilleur emplacement environnemental. L'arrêté ministériel du 14 mars 2023 fixe une liste de structures habilitées à prescrire des avis de déplacements de haies.

Afin de compléter ce dispositif et s'assurer de la bonne conduite des déplacements de haies par des personnes qualifiées, l'Afac-Agroforesteries a mis en place un dispositif d'agrément national, sous forme d'appel à candidatures annuel, ouvert à tous les conseillers et techniciens bocagers et agroforestiers de France. Depuis le 12 février 2017, les structures membres agréés BCAE7 par le dispositif d'agrément porté par l'Afac-Agroforesteries font partie des organismes reconnus pour dispenser ces prescriptions dans le cadre d'un déplacement de haies pour meilleur emplacement environnemental.

Cet agrément délivré par l'Afac-Agroforesteries est plus exigeant dans la mesure où il est annuel, associé

à une structure mais aussi à une personne. Un jury sélectionne chaque année, suite à l'appel à candidature, les profils les plus qualifiés pour conseiller et encadrer sur un potentielle déplacement de haie.

La liste nationale des agréés sélectionnés via l'appel à projets de l'Afac-Agroforesteries est transmise chaque année au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire chargé de la diffuser aux DDT(M) concernées pour qu'elle figure dans la liste des organismes habilités.

### QUEL EST LE RÔLE D'UN TECHNICIEN AGRÉÉ BCAE8 ?

Depuis la PAC 2015-2022, les aides perçues par les agriculteurs sont conditionnées par le règlement des Bonnes Conditions Agro-Environnementales (BCAE).

Parmi celles-ci, la BCAE n°8 fixe l'obligation de maintien du linéaire de haies dans les exploitations agricoles françaises, soumis au régime d'autorisation pour le déplacement d'une haie, à titre exceptionnel et dans des cas spécifiques. Aussi dès lors qu'un agriculteur souhaite déplacer une haie (destruction et replantation ailleurs sur la ferme), il doit au préalable, de la déclaration à la DDTM, obtenir l'avis et la prescription pour un meilleur emplacement environnemental d'un organisme agréé BCAE8.

Le technicien agréé BCAE8 intervient donc en amont du déplacement pour émettre un avis sur la pertinence et l'impact de ce déplacement et élabore des propositions de replantation de haie(s) ayant un meilleur emplacement environnemental. Au-delà de

l'accompagnement à l'application de la réglementation, cet accompagnement technique au plus près de l'agriculteur permet :

- de transformer une contrainte administrative en conseil technique pour les agriculteurs
- de sensibiliser les agriculteurs sur l'intérêt de la haie et de les accompagner dans leur démarche en vue de conserver une performance environnementale de l'exploitation
- de réorienter positivement l'interprétation de la BCAE8 de façon opérationnelle et concrète
- et d'appuyer les DDT (agents de l'état) dans l'application de la BCAE8

## LES STRUCTURES ET TECHNICIENS AGRÉÉS POUR 2022

Suite à l'appel à candidatures lancé le 4 janvier 2022 et à la reconduction des renouvellements des agréments, 145 conseillers agroforestiers et techniciens bocage de 88 organismes, présents sur toutes les régions de France (hormis la région PACA et la région Corse) ont été agréés à dispenser des prescriptions pour un meilleur emplacement environnemental d'une haie dans le cadre de la BCAE7, par l'Afac-Agroforesteries.

- Bretagne : 31 structures, 52 techniciens
- Normandie : 2 structures, 4 techniciens
- Pays de la Loire : 13 structures, 20 techniciens
- Centre Val de Loire : 6 structures, 7 techniciens
- Auvergne Rhône Alpes : 7 structures, 12 techniciens
- Grand Est : 1 structure, 1 technicien
- Bourgogne-Franche-Comté : 6 structures, 9 techniciens
- Occitanie : 7 structures, 11 techniciens

- Hauts de France : 6 structures, 12 techniciens
- Ile de France : 2 structures, 2 techniciens
- Nouvelle Aquitaine : 7 structures, 13 techniciens



Les informations ici présentées concernent l'année 2022. La liste et carte des agréés BCAE8 pour l'année 2023 est en ligne sur le site de l'Afac :

<https://afac-agroforesteries.fr/les-agrees-bcae8/>

Carte des structures et de leurs conseillers agroforestiers et techniciens bocage ayant l'agrément BCAE7 – 2022

[https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/liste-des-agrees-bcae7\\_746194](https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/liste-des-agrees-bcae7_746194)

# Mesure « Plantons des haies » : le bilan

Impulsée dans un objectif de relance de l'économie française après la crise sanitaire du COVID 19, la mesure Plantons des haies du Plan de relance s'est achevée fin 2022. Le rapport du CGAAER sur les haies souligne que cette mesure a connu une visibilité et un succès incontestables et a eu un effet « booster » grâce à des taux d'aides attractifs.

Ayant été pleinement mobilisés pour la réussite de cette mesure, l'Afac-Agroforesteries et la Fédération Nationale des Chasseurs ont écrit conjointement au ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en juin 2022 pour réagir à la baisse de crédits alloués à cette mesure tout en soulignant plusieurs aspects très positifs, qui auraient invité à maintenir à hauteur de 50 millions d'euros les crédits dédiés à cette mesure :

- La mesure a permis d'envoyer un signal fort de l'importance de l'arbre dans les territoires et du rôle que peuvent jouer les agriculteurs pour les préserver et de la possibilité de développer une économie locale autour de leur valorisation,
- Par son envergure nationale, la mesure Plantons des haies a permis d'atténuer les disparités régionales en matière de

plantation de façon à ce que toutes les régions proposent des interventions financières pour soutenir la plantation, à partir d'un cadre commun.

- La mesure Plantons des haies a contribué à préparer l'entrée en vigueur du Plan stratégique national dont les haies sont une des priorités stratégiques. Les interventions des programmations FEADER pourront poursuivre la dynamique impulsée par le Plan de relance.
- La mesure a permis de renforcer l'interconnaissance et la coopération entre tous les acteurs parties-prenantes du déploiement de l'arbre dans les territoires.
- Enfin, la mesure a clairement rempli son rôle d'atténuation de la crise sanitaire ; la filière des acteurs de l'arbre hors-forêt n'a pas eu à déplorer de licenciement massif ou de cessation d'activité.

## UN BARÈME POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE

Dans le cadre du déploiement de la mesure Plantons des haies, les services déconcentrés de l'État et les partenaires techniques ont sollicité la mise en place d'un barème national des coûts de travaux de plantation.

Ce barème a permis d'attribuer les aides sur la base d'un montant forfaitaire ce qui avait le double avantage de simplifier administrativement le dispositif d'aide à la plantation d'arbres champêtres et de le rendre plus

lisible. Il a été mis en œuvre par plusieurs régions, après validation par les services du ministère de l'Agriculture (DGPE) et une publication du barème en annexe de l'instruction technique. Ce barème n'aurait pas pu être mis en place sans la production par l'Afac-Agroforesteries d'un référentiel national des coûts de plantation agroforestière, après une consultation auprès de 45 opérateurs de son réseau (cf. ci-contre).



*Sur la page de droite :  
Référentiel national des coûts de plantation de haies  
pour le barème de la Mesure Plantons des haies*

TRAVAUX DE PREPARATION DE L'IMPLANTATION DE LA HAIE		
	Haie 1 rang	Haie 2 rangs
CREATION DE TALUS	3,03 € HT/ml	Sans objet
MISE EN PLACE BANDE ENHERBEE de 3 m de large en référence à la MAEC couvert 06	0,70 € HT/ml	0,93 € HT/ml <sup>2</sup>
POSE CLOTURE FIXE BARBELE	4,50 € HT/ml	4,50 € HT/ml
POSE CLOTURES FIXES ELECTRIQUES	1,50 € HT/ml	1,50 € HT/ml
PLANTATION		
PLANTS achat des plants en racines nues de 60/80 cm (1 an) à 120/150 cm (2 ans), avec 50 % Végétal Local (surcoût plant Végétal Local 0,20 €)	1,71 € HT/ml	2,28 € HT/ml
PLANTATION mise en place des plants	1,20 € HT/ml	1,59 € HT/ml
SOL préparation du sol	1,32 € HT/ml	1,76 € HT/ml
PROTECTIONS achat et pose des protections gibiers	1,63 € HT/ml	2,17 € HT/ml
PAILLAGE achat et pose du paillage	1,95 € HT/ml	2,60 € HT/ml
<b>TOTAL</b>	<b>7,81 € HT/ml</b>	<b>10,40 € HT/ml</b>
ENTRETIEN POST-PLANTATION		
entretien plantation - année n+1	0,62 € HT/ml	0,83 € HT/ml
entretien plantation - année n+2	0,53 € HT/ml	0,71 € HT/ml
entretien plantation - année n+3	0,45 € HT/ml	0,60 € HT/ml
TAILLE DE FORMATION 1ère taille plantation – année n+3	1,08 € HT/ml	1,44 € HT/ml

### Bilan national quantitatif :

Enveloppe totale déléguée : 45 M€

Enveloppe totale engagée : **44,1 M€, soit 98 % des crédits disponibles, pour 4070 dossiers.**

#### ANIMATION

175 dossiers  
7,3 M€ engagés

#### INVESTISSEMENT

3895 dossiers  
36,8 M€ engagés (soit 83 % du montant total engagé)

**Plus de 5500 km linéaires prévus**

> 4 500 km de haies

> 1 000 km d'agroforesterie intraparcellaire

### Bilan national qualitatif :

Une enquête a été menée auprès des services déconcentrés du Ministère de l'agriculture en octobre 2022.

#### POINTS FORTS / AVANTAGES

- Pertinence de la mesure, ayant déclenché une dynamique inédite, et répondant à un besoin
- Financement de l'animation, facteur indispensable de réussite du programme
- Efficacité de mise en œuvre, plus-value du barème national
- Mobilisation et coordination par les services déconcentrés de l'Etat
- Développement de partenariats en régions, de co-financement, et mise en place de synergies
- Communication conséquente sur le dispositif

#### POINTS FAIBLES / DIFFICULTES

- Financement limité à la plantation (gestion durable non couverte)
- Temporalité du plan de relance en décalage avec la réalité calendaire des plantations (saisonnalité)
- Absence de structuration des filières amont et aval – tension sur le marché des plants notamment
- Enveloppe insuffisante pour répondre à la demande qui a émergé sur les territoires, compte tenu du succès de la mesure

Le rapport du CGAER consacré au bilan de cette mesure met également en avant certains points faibles « comme les tensions sur l'approvisionnement en plants, les risques d'échecs des plantations résultant de la combinaison de chantiers tardifs en saison et d'un été 2022 caniculaire, ou certaines difficultés d'organisation liées

notamment à l'hétérogénéité des Programmes de développement rural (PDR) au niveau régional. Par ailleurs, des retards dans les versements ont été signalés, générant des problèmes de trésorerie pour certains bénéficiaires ou structures porteuses de projet. »

# Appel de la haie : Placer la haie au cœur de la planification écologique

Fin 2022, le le Conseil d'administration de l'Afac a décidé de lancer une campagne de mobilisation, l'«Appel de la haie» pour inviter les décideurs à mettre la haie au coeur de la planification, en fixant une feuille de route autour de trois priorités interdépendantes qui serviront de socle à une politique sérieuse en faveur des haies:

## VALORISER : EN REDONNANT UNE VALEUR AUX HAIES POUR LES AGRICULTEURS ET LES TERRITOIRES

- **Mesure #1** : Restaurer les haies adoptant des pratiques certifiées de gestion durable des haies. Parce que les haies rendent ces services agronomiques, productifs et environnementaux uniquement si elles sont en bon état écologique, et donc gérées durablement
- **Mesure #2** : Rémunérer les agriculteurs, premiers propriétaires et gestionnaires des haies, pour les rôles d'intérêt commun que rendent les haies lorsqu'elles sont gérées durablement
- **Mesure #3** Faire du bois des haies

et des arbres champêtres une ressource pour nos territoires (énergie, paillage, bois d'œuvre), à condition de s'appuyer sur des filières durables, locales et éthiques

## PROTÉGER : EN VISANT « ZÉRO DISPARITION DE HAIES »

- **Mesure #4** : Faire appliquer réellement la réglementation qui doit protéger les haies, et en premier lieu la protection prévue dans la politique agricole depuis 2015 (règle de bonne condition agro-environnementale n°8)
- **Mesure #5** : Rendre compte avec transparence de l'évolution et de l'état du linéaire des haies dans le cadre d'un portail des données géographiques de la haie, pour mesurer l'efficacité des politiques publiques de la haie et aider à la planification des actions
- **Mesure #6** : Transmettre les savoirs et savoir-faire nécessaires au déploiement de la gestion durable des haies, par la formation initiale et continue des agriculteurs, des agents des collectivités et des conseillers techniques et par l'information

des élus et des citoyens

## RECONSTITUER : EN MULTIPLIANT PAR DEUX LES HAIES À L'HORIZON 2050

- **Mesure #7** : Augmenter les moyens pour la plantation (soutenir l'accompagnement et l'aide à l'investissement sur nos territoires), rendre les dispositifs d'accompagnement plus efficaces, et densifier le maillage territorial des structures de conseil en agroforesterie
- **Mesure #8** : Favoriser et permettre la régénération naturelle des haies en complément des plantations pour accélérer le doublement du linéaire
- **Mesure #9** : Soutenir le développement de filières de collecte de graines et de production de plants d'origine locale, en adéquation avec l'augmentation des besoins de plantation

Cette campagne de mobilisation sera déclinée en 2023 en suivant plusieurs axes :

- Mobilisation du réseau : kit de communication réseaux sociaux, courriers types à destination des décideurs politiques,
- Mobilisation de la presse : campagne de relation presse pour une montée en compétence des citoyens
- Mobilisation des citoyens : via une pétition en ligne
- Mobilisation des entreprises, collectivités, associations : via un formulaire de soutiens publics de la part des structures
- Mobilisation des décideurs politiques : courriers ciblés, interpellation sur les réseaux sociaux, etc.

Un contexte politique favorable pour interpeller les décideurs politiques sur la haie :

- Sortie du Plan de développement de l'agroforesterie 2023-2028
- Lancement d'une mission sur les haies par le CGAAER le 15 novembre 2022, commandée le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.
- Fin de la mesure Plantons des haies du Plan de relance et entrée en vigueur des programmation FEADER du Plan stratégique national (= PAC 2023-2027)
- Le projet de pacte et de loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOAA)
- D'autres lois en cours de préparation : future Loi de programmation sur l'énergie et le climat et révision de la Stratégie Bas Carbone qui sont autant d'opportunité pour mieux intégrer la haie



# VALORISER, PROTÉGER, RECONSTITUER

## NOS HAIES :

*enjeu vital pour nos territoires*

Climat, biodiversité, ressources, énergie, résilience de l'agriculture : alors qu'un point de non-retour est sur le point d'être atteint, nous avons besoin d'une action publique déterminée pour **accélérer, concrétiser et rendre visible la planification écologique.**

**AVEC LA HAIE, C'EST POSSIBLE !**

L'APPEL DE LA HAIE 





©PHOTO : KAROLINA SAMBORSKA

# IV. Dynamisation des filières de qualité et leurs supports techniques

# Végétal local, pour garantir la conservation de la biodiversité génétique et du patrimoine sauvage

La marque Végétal local (propriété de l'Office français de la biodiversité) permet non seulement de conserver la diversité génétique de la flore sauvage et locale en France, mais aussi de la valoriser durablement en l'insérant dans des programmes de plantation. A travers la flore, c'est toute la faune sauvage qui en bénéficie (en termes d'habitats, support aux pollinisateurs ...). La résilience des espaces naturels et leur résistance face aux aléas climatiques est meilleure s'ils sont diversifiés et adaptatifs. L'introduction d'espèces exogènes (qui peuvent devenir envahissantes et ramener maladies et pathogènes) est aussi limitée. La Marque maîtrise donc l'origine des végétaux utilisés afin de préserver le patrimoine naturel local et sa diversité.

La marque est implantée sur tout le territoire, grâce au pilotage de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), propriétaire de la marque, et à l'accompagnement de ses trois créateurs, partenaires historiques (les Conservatoires Botaniques Nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plante et Cité).

Les acteurs économiques se saisissent de la marque, développant eux-mêmes des filières ancrées dans les territoires et ainsi que des emplois dans des structures d'économie

classiques et/ou de l'ESS.

## ETAT DES LIEUX

Fin 2022, après sept années d'existence, le déploiement accéléré de Végétal local se confirme, puisqu'après avoir accueillis 16 nouveaux bénéficiaires en 2022 (montant ainsi à 91 le nombre de structures engagées dans la marque), le nombre de ses bénéficiaires devrait doubler d'ici seulement 2 ans. Si les pépinières produisant des jeunes plants d'arbres et arbustes ou des sujets plus âgés sont toujours majoritaires (46 structures), les autres catégories de bénéficiaires s'étoffent également.

Cette année a aussi été décisive puisqu'un nouveau référentiel technique simplifié a été mis en place, intégrant les territoires situés en outre-mer.

Enfin, le porté à connaissance concernant la marque est de plus en plus élaboré : les bénéficiaires ont de plus en plus de facilité à accéder aux informations concernant les espèces via le réseau Afac, ainsi que l'état de la production et de la collecte dans leur région. De même, un porteur de projet peut désormais déterminer rapidement un producteur pour une espèce dans une région d'origine donnée.



Collecte de graines de ligneux, © FNE-BFC 2022

# PEPICOLLECTE : un nouvel outil métier qui rencontre son public

Pepicollecte est un logiciel de gestion de collecte de graines ligneuses d'origine sauvage et locale, développé par l'Afac-Agroforesteries et intégrant les spécifications de la marque Végétal Local. Lancé en phase de test en juillet 2021, le logiciel Pepicollecte est désormais utilisé par plus d'une cinquantaine de structures, auxquelles il permet d'assurer une traçabilité rigoureuse du matériel végétal collecté, de libérer du temps administratif pour se consacrer à leur cœur de métier, de retrouver facilement des données et l'historique de leur activité et de se coordonner avec leurs pairs collecteurs.

## DE NOUVELLES FONCTIONNALITÉS POUR UN OUTIL PLUS EFFICACE

En 2022, de nouvelles évolutions adaptatives majeures et d'ergonomie de l'outil ont été mises en place qui se poursuivent en 2023 :

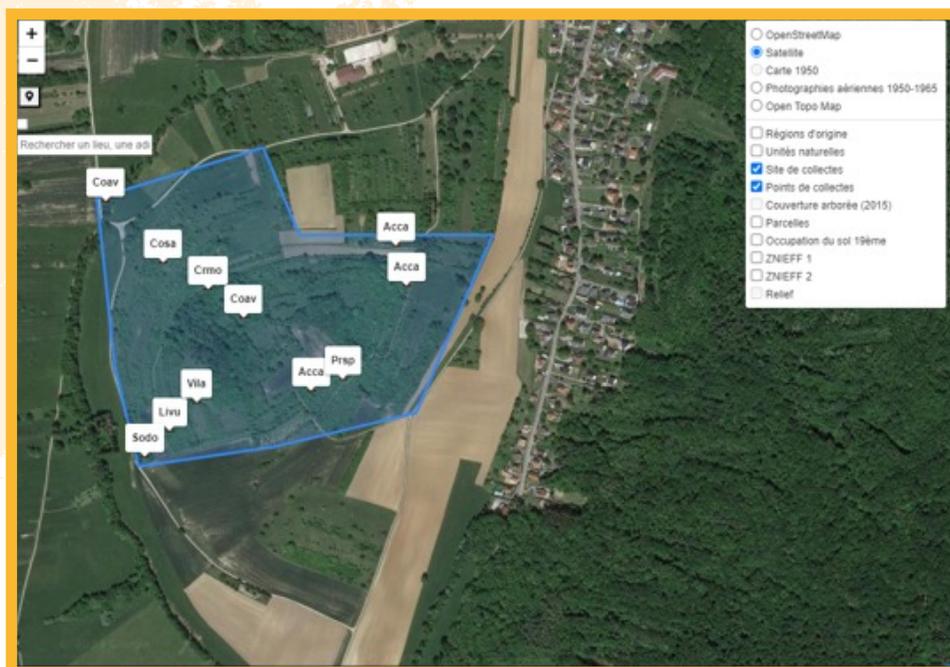
- Réception collectes externes, gestion de lots de mélange, édition de bons de livraison,
- Intégration de nouvelles couches cartographiques : ZNIEFF de type II (et type I), taux de couvert arbo-

ré, occupation du sol 19e siècle, cartes et photographies aérienne 1950, cartes du relief + topographie via IGN, délimitations des parcelles. Cela permet de condenser les différents outils Géoportail, QGIS et IGN (« remonterletemps.fr ») sur une même interface, en sélectionnant les couches pertinentes pour identifier des sites de collecte et appliquer le référentiel technique Végétal Local.

- Refonte de la gestion générale des collectes et livraisons avec de nouveaux menus synthétiques : « suivi de production » et « suivi livraison »
- Mise en ligne de coefficients de conversion entre les graines, les fruits et les différentes unités de mesure (poids, volume, nombre ...), obtenus en combinant les données empiriques du réseau AFAC et de celles tirées de la littérature.

La variété d'espèces ligneuses a aussi été étayée, avec l'ajout de plus d'une centaine de nouvelles espèces (région méditerranéenne et les Alpes, notamment), ainsi que quelques herbacées dans le cadre d'une collaboration avec Astred'hor Seine-Manche.

Le déploiement du logiciel Pepicollecte en 2022 a aussi été accompagné par la rédaction d'un manuel d'utilisateur et d'un tutoriel vidéo de démonstration, ainsi que par plusieurs ateliers de présentation et démonstration de l'outil. Ce travail se poursuivra en 2023 avec la rédaction des conditions générales d'utilisation de l'outil et de la finalisation du modèle économique pour une entrée en vigueur des cotisations d'utilisation en 2023.



Pepicollecte

## UN LOGICIEL QUI PERMET DE RENFORCER LES CONNAISSANCES SUR L'ACTIVITÉ DE COLLECTE

L'extraction de l'ensemble des données utilisateurs permet de compiler des analyses sur toute la campagne de collecte :

Les espèces les plus collectées (en nombre d'individus, *Figure 1*) sont le Troène (Livu), le Prunellier (Prsp), l'Aubépine monogyne (Crmo), le Cornouiller sanguin (Cosu), la Viorne lantane (Vila) ; puis, la Bourdaine (Fral), le Romarin (Roof), le Camerisier (Loxy), le Sureau noir (Sani).

On peut aussi représenter par espèces les temps de collecte et de dépulpage, différenciés par régions d'origine (couleurs sur la *Figure 2*) : cela nous permet d'analyser ce qui est le plus chronophage entre la cueillette et le dépulpage pour chaque espèce, et de constater que cela varie aussi parfois entre les régions. La base Pepicollecte permet donc d'envisager des compilations de données très prometteuses au fur et à mesure que les données s'accumulent et que les tendances par espèces et par régions se confirment.

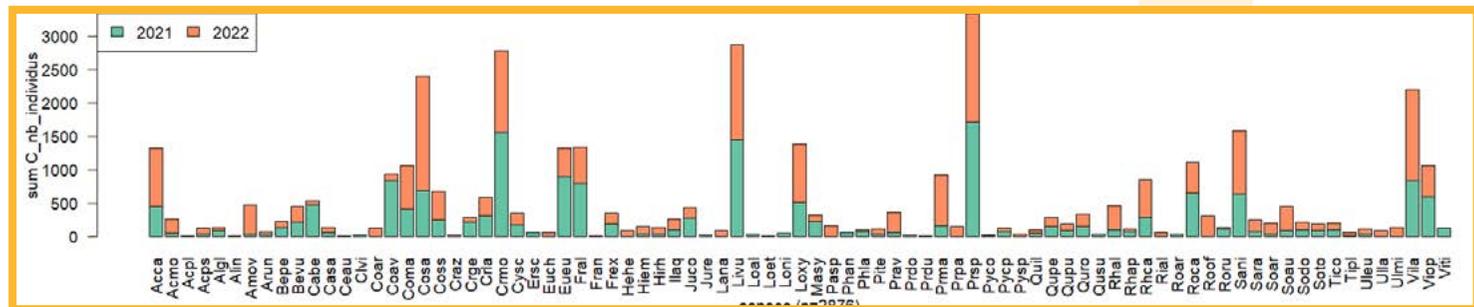


Figure 1 : Totaux des nombres d'individus collectés par espèce dans la base de données de Pepicollecte (sur 2021 (bleu) et 2022 (rose)).

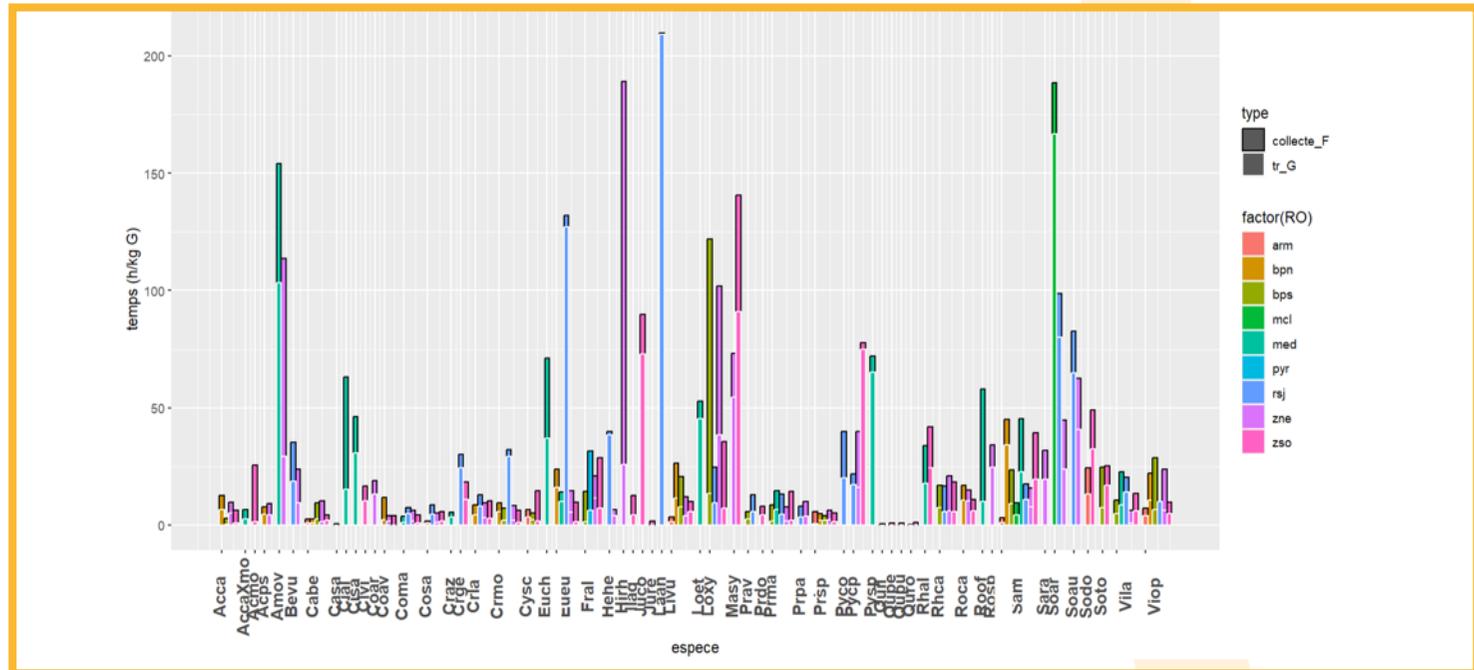


Figure 2 : temps totaux (collecte-noir + traitement-blanc) pour chaque espèce, par kg de graines, selon les RO (couleurs).

# FLORE LOCALE, une base de connaissance qui s'enrichit

## FLORE LOCALE, UNE BASE DE CONNAISSANCE QUI S'ENRICHIT

L'encyclopédie *Florelocale* (<https://florelocale.fr/>) a été fortement développée en 2023, puisque sa base de contenu a doublé : plus de 100 nouvelles pages espèces créées, et la totalité des pages ligneux consolidées. Des collaborations avec FNE-BFC et FNE-Ain permettent d'envisager un développement de la partie herbacées, qui était restée embryonnaire. Preuve d'une bonne visibilité et d'un intérêt pour l'outil, l'AFAC a été contactée par l'AWAF (située en Wallonie) pour adapter le guide technique ligneux AFAC à leur territoire. L'AFAC va signer une convention avec l'AWAF pour collaborer avec eux sur Flore Locale, première étape du partenariat.

## FORMATIONS : DÉJÀ PLUS DE 30 PÉPINIÈRES ACCOMPAGNÉES

Les formations dispensées par le Réseau Afac, que soit à la collecte de graines ligneuses ou sur les techniques de production de jeunes plants, sont de véritables tremplins pour les porteurs de projet qui souhaitent démarrer une activité professionnelle.

Au cours des trois dernières années, 80% des participants ayant suivi la formation Afac sur les techniques de pépinières se sont lancés dans une activité de production de jeunes plants, la moitié dans le cadre d'une création de pépinières, et l'autre moitié dans le cadre d'une diversification de l'activité préexistante. De plus, 90% de ceux-ci sont désormais bénéficiaires de la marque Végétal Local. Ainsi, 16 pépinières créées ont été accompagnées par l'Afac sur ces trois dernières années (en plus de 16 pépinières qui ont décidé de diversifier leur activité en produisant des jeunes plants).

## INTEGRATION DANS LE FONDS POUR L'ARBRE : PARI TENU AVEC PLUS DE 50%

Les taux de 50% de Végétal Local dans les plantations du Fonds pour l'Arbre a été atteint et même dépassé en 2022, avec des disparités régionales qui demeurent importantes et qui reflètent, à travers la disponibilité en plants marqués Végétal local, l'état de la structuration des filières de collecte et de production de plants dans ces différentes régions.



*Inauguration de la SCIC VNE 2022*



*Audit-formation (gauche) et journée technique au verger à graine des ateliers du Sundgau (68). © SCIC VNE 2022*

# Le Label Haie, un couteau suisse pour replacer la gestion des haies au coeur des territoires

Modifier fondamentalement les pratiques de gestion : le label définit pour la première fois avec précision les principes de gestion durable des haies. Traduits en indicateurs de certification, ils guident l'apprentissage et l'acquisition des bons gestes techniques et des pratiques respectueuses de l'environnement. En certifiant ces pratiques vertueuses, le label offre à l'agriculteur l'opportunité de faire valoir les services écosystémiques qu'il rend à la société. Il permet de :

- Guider les techniciens haie-bocage dans l'accompagnement technique des agriculteurs à la gestion durable et donner un cadre pour développer un projet territorial et multi-partenarial autour des haies;
- Ouvrir des systèmes de valorisation économique nouveaux pour la haie encore inexplorés pour la haie. La démarche initiée avec le Label Haie considère donc l'économie comme un levier d'amélioration des pratiques agricoles, pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux ;
- Renforcer la valeur sociale et

environnementale du métier de gestionnaire de haies ;

Le Label Haie est ainsi un outil de développement économique des territoires et un moyen de protéger et de gérer un bien commun précieux et d'intérêt général.

## ETAT DES LIEUX

En 2022, le Label Haie compte :

- 3 Organisations Collectives de Gestionnaires (OCG) labellisées, toutes étant des porteurs de projet

pour « Paiement pour Service Environnementaux »

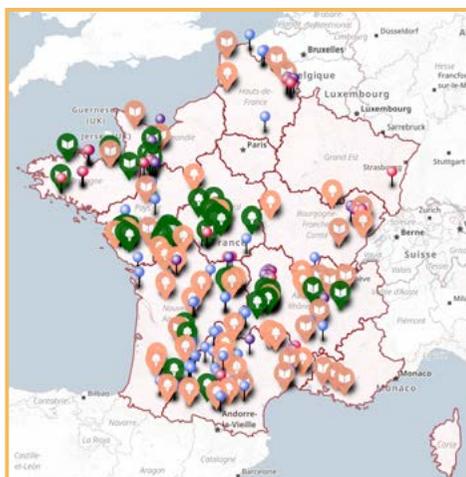
- 6 structures avec la double labellisation : OCG et distributeur de bois énergie
- De nombreuses demandes de certification individuelle sont attendues en 2023 pour les agriculteur.trice.s engagé.e.s dans des PSE et dans le futur bonus haie de la nouvelle PAC

## ANIMATION ET STRUCTURATION DU RÉSEAU DE RÉFÉRENTS RÉGIONAUX LABEL HAIE POUR UNE DÉMULTIPLICATION DANS LES TERRITOIRES

À l'échelle de la France, 23 référents régionaux Label Haie, appartenant à 13 structures, ont été formés dans 11 régions :

1. **Bretagne** : Fédération régionale des Chasseurs de Côtes d'Armor et Coat Nerz Breizh
2. **Centre-Val de Loire** : Parc naturel régional de la Brenne
3. **Nouvelle-Aquitaine** : CPIE des Pays Creusois
4. **Pays-de-la-Loire** : SCIC Mayenne Bois Energie
5. **Auvergne-Rhône-Alpes** : Mission Haies AURA
6. **Normandie** : Afac Normandie
7. **Hauts-de-France** : AAAT et Afac Hauts-de-France
8. **Occitanie** : Afahc Occitanie
9. **Bourgogne-Franche-Comté** : Fédération régionale des Chasseurs du Doubs
10. **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Agroof
11. **Grand Est** : Haies Vives d'Alsace





Carte déploiement Label Haie - uMap

Un groupe de travail national avec l'ensemble des référents régionaux et l'Afac-Agroforesteries a été créé pour mettre en commun les besoins des régions, informer les référents régionaux des avancées des cadres nationaux influençant le déploiement du Label Haie dans les territoires, partager des outils de communications et engager une évolution des cahiers des charges du Label Haie. La première réunion a eu lieu le 16 juin 2022. Le groupe de travail national des référents régionaux se réunit une fois par mois avec un objectif de mise en commun des bilans d'application du Label Haie, de remontées des besoins régionaux, de partage d'expérience et de participation à l'élaboration de positionne-

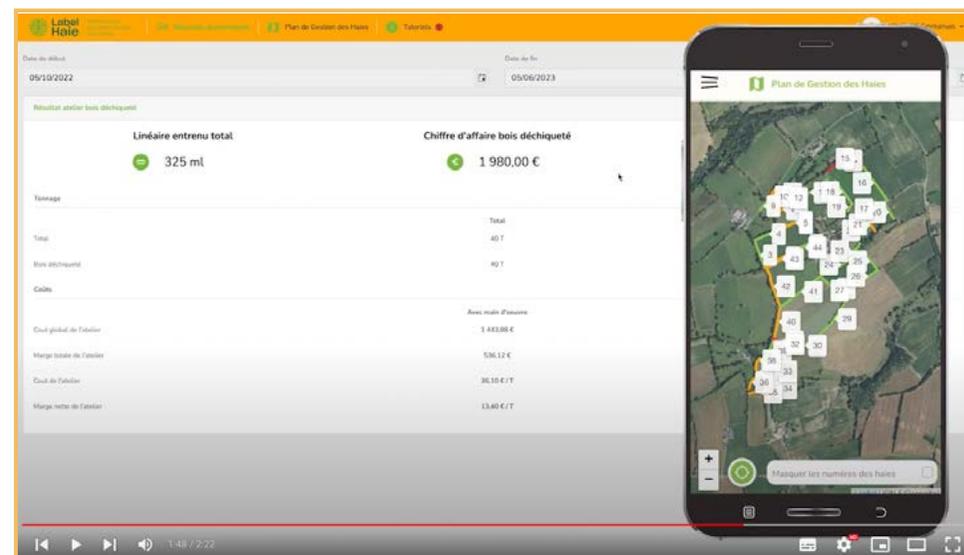
ments et de stratégies nationales pour le déploiement du Label Haie.

Chaque référent régional a été formé et accompagné par l'Afac-Agroforesteries. L'Afac s'est déplacée dans toutes les régions de France, au pied des différents types de haies pour une lecture commentée et appliquée des indicateurs du cahier des charges gestion. Des webinaires ont été organisés pour former les référents régionaux aux procédures de labellisation et à l'utilisation de l'outil informatique Label Haie. De nombreux temps d'échange ont vu le jour pour répondre aux questions de fonctionnement global du Label Haie, de stratégies et de discours pour le déploiement du Label Haie dans différents systèmes de valorisation.

## GESTION NATIONALE DU LABEL HAIE AVEC DES OUTILS NUMERIQUES

L'application Label Haie, pour réaliser les audits Label Haie chez les gestionnaires et permettre le suivi des stocks de bois pour les distributeurs, est de plus en plus utilisée. En fin 2022, on compte 130 utilisateurs en France. L'utilisation de cette application oblige à assurer un lien de proximité

avec l'ensemble des utilisateurs pour résoudre les bugs et répondre à leurs besoins. Trente-sept bugs ont été résolus, avec le prestataire développeur 6TM, et une dizaine d'évolutions ont été réalisées dont la plus importante est la mise à disposition de l'application agriculteurs qui leur permet de visualiser leur PGDH, d'enregistrer leurs travaux et d'avoir un bilan de leur atelier économique.



Vidéo de présentation de l'application à destination des gestionnaires <https://youtu.be/6LrxcwQeTf8>

## ELABORATION D'OUTILS GÉNÉRIQUES POUR INSCRIRE LA HAIE DANS DES ÉCONOMIES TERRITORIALES DURABLES

Le développement, la structuration et la multiplication de filières durables de valorisation directe de la haie (bois énergie, bois d'œuvre, litière plaquette...) et de systèmes de valorisation indirecte (valeur environnementale apportée au produit alimentaire, paiements pour services environnementaux, valorisation du carbone volontaire des haies...) sont primordiaux pour assurer un maintien des haies dans les exploitations agricoles. Pour assurer cette inscription de la haie dans une économie territoriale durable mais aussi dans les modèles économiques des fermes, l'Afac-Agroforesteries a créé un ensemble de méthodes et de cadres nationaux pour favoriser les développements économiques basés sur la haie. Des fiches techniques, des fiches d'animation, des outils de modélisation, des référentiels technico-économiques et des vidéos ont été réalisés sur les systèmes de valorisation bois énergie, litière plaquette et Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Ces outils,

tant à destination des techniciens et animateurs de territoires que des agriculteurs, s'appuient sur des retours d'expériences réussies de divers opérateurs partout en France. Ils sont accessibles à tous sur le site internet du Label Haie ([www.labelhaie.fr](http://www.labelhaie.fr)). Ce travail se poursuivra en 2023 sur d'autres types de valorisation.

*Rangement du bois après coupe d'exploitation d'un taillis de noisetiers pour produire du bois plaquette labélisé*



©PHOTO : KAROLINA SAMOJLIK

## INSCRIRE LE LABEL HAIE DANS LES DISPOSITIFS, STRATÉGIES ET PROGRAMMES NATIONAUX ET RÉGIONAUX

Durant l'année 2022, les négociations de la PAC ont été intenses et ont abouti à une prise en compte de la haie à un très haut niveau. Pour la première fois, la haie a changé de statut dans la PAC avec la mise en place du Bonus Haies qui apportent une rémunération liée aux services écosystémiques rendus par les haies.. Ce bonus est

conditionné à 6% IAE haie par SAU et à l'obtention d'une certification de gestion durable comme le Label Haie. Ce bonus est un signal fort pour les haies même si celui-ci est encore très faible en terme de rémunération (7€/ha) : la haie n'est donc plus considérée uniquement comme une obligation réglementaire (BCAE7) mais devient rémunératrice.

Le Label Haie a été intégré dans certains Programmes Régionaux (Bretagne et Pays de la Loire) ainsi que le PGDH (Bourgogne France Comté, Occitanie). Le financement à l'animation pour le déploiement du Label Haie et le PGDH figurent également dans les programmes PSE des Agences de l'eau (Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée-Corse, Artois Picardie, Seine-Normandie). L'Agence de l'eau RMC a débloqué une enveloppe de plus de 2,5 millions d'euros sur 4 ans pour financer l'animation Label Haie dans le cadre du dispositif PSE.

## ZOOM SUR LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)

Grâce à la formation et l'accompagnement continu des référents régionaux Label Haie par l'Afac-Agroforesteries,

un accompagnement de proximité, technique, méthodologique et régulier a pu être réalisé auprès des structures porteuses d'un PSE, de leurs partenaires techniques missionnés pour la partie haie, et plus largement pour d'autres structures mettant en œuvre le Label Haie.

Sur l'année 2022, les 23 Référents Régionaux Label Haie ont mis en place un accompagnement auprès de 52 structures territoriales qui vont mettre en place le Label Haie avec leurs groupes d'agriculteurs. Près de 2000 agriculteurs seront labellisés d'ici 2024-2025, essentiellement sous forme de certification collective. Sur l'année 2022, les Référents Régionaux ont présenté le Label Haie à plus de 1 500 personnes

Carte territoires PSE Haie - uMap



dans divers contextes (salons professionnels, pieds des haies, réunions techniques, ...). L'Afac-Agroforesteries a organisé des temps de questions-réponses dont le principal a été le webinaire « constitution d'une OCG » en juin 2022 avec près de 200 participants.

## LANCEMENT D'UN PROJET INTER-ONVAR POUR DEPLOYER LARGEMENT LA GESTION DURABLE DES HAIES

En 2022, l'Afac-Agroforesteries a déposé un projet inter-ONVAR « Label Haie : outil de coopération pour la résilience des territoires » réunissant quatre têtes de réseau : FNCUMA, TRAME, Terre de Liens et FNAB. Ce projet se déroule de septembre 2022 et juin 2025 avec 258 274 € de crédits CASDAR. Il permettra un partage de compétences

et de connaissances entre les réseaux pour répondre à la demande urgente de changement d'échelle de la prise en compte de la haie dans les systèmes agricoles.



Ensemble des financeurs du projet Inter-ONVAR



# La sortie du Guide de préconisations de gestion durable des haies

Considéré comme un outil pédagogique et de connaissances sylvicoles et écosystémiques du monde des arbres et des arbustes de la haie, le guide est destiné aux agriculteurs et aux techniciens qui les accompagnent, pour améliorer leurs pratiques de gestion des haies et adapter l'usage des matériels de gestion. Il accompagne le cahier des charges gestion du Label Haie et sert de support technique de préconisations de gestion durable pour le Plan de Gestion Durable des Haies.

## RECONSTRUIRE LES SAVOIRS SUR LA GESTION DES HAIES :

Pour répondre à cet enjeu de reconstitution des connaissances sylvicoles et écosystémiques des haies, le Guide de préconisations de gestion durable des haies répond aux objectifs suivants :

- Reconstruire des savoirs sur la gestion sylvicole appliquée à la haie (avec la problématique de transposition d'une bibliographie scientifique portée sur la haie)
- Expliquer le fonctionnement physiologique des arbres et arbustes en réaction aux interventions humaines de tailles et de coupes (avec

la problématique d'une bibliographie scientifique non développée sur ce sujet)

- Comprendre les bonnes pratiques de gestion et les conséquences des pratiques impactantes

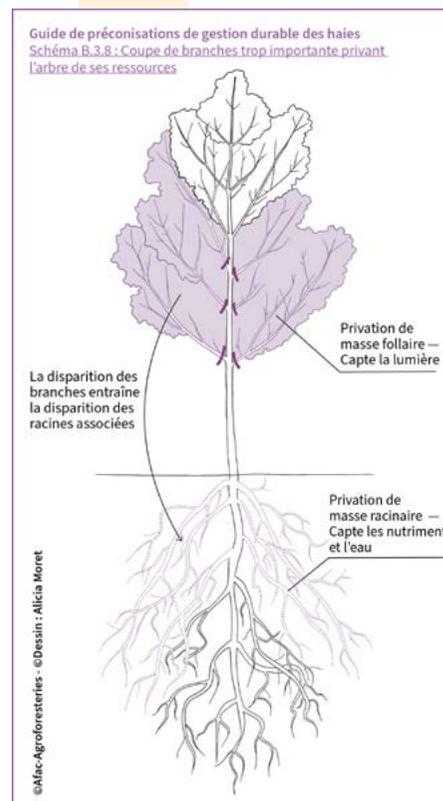
Tout en décrivant les bons gestes techniques à pratiquer, le guide expliquera « le pourquoi » et l'intérêt de telle ou telle coupe pour assurer la reprise vigoureuse des arbres. Mobilisant les ressources scientifiques sur la sylviculture, il donnera à comprendre le fonctionnement physiologique des végétaux en réaction aux interventions humaines de tailles et de coupes.

## L'ENJEU DE L'ILLUSTRATION :

Le Guide donne une place centrale à l'illustration didactique des éléments scientifiques et techniques pour faciliter la transmission des connaissances. En effet, l'enjeu de représentation de la haie est très fort car c'est un élément qui n'existe pas ou peu dans l'imaginaire collectif. La haie forme un monde en soi, peu visible, qu'il s'agit de montrer pour fixer une image mentale structurée sur laquelle les connaissances pourront se fixer. Donner à voir tous ces mécanismes naturels par le dessin permet de mieux

en comprendre les effets et impacts positifs.

L'année 2022 a permis de cadrer et lancer une consultation pour la réalisation des dessins et illustrations didactiques du guide de préconisations de gestion durable des haies par un graphiste. Le travail d'illustration étant complexe et chronophage, nous avons dû l'externaliser. La mission a pu être lancée courant septembre 2022 et va perdurer sur toute l'année 2023-2024.



## INSCRIPTION NATIONALE DU GUIDE :

Ce Guide illustré et la typologie nationale des haies constituent un référentiel technique et de connaissance pour plusieurs outils nationaux développés par l'Afac-Agroforesteries. Il constitue :

- un socle pour justifier scientifiquement les indicateurs et accompagner la mise en œuvre du Label Haie ;
- un apport de connaissances pour les conseillers bocage/agroforestiers dans le cadre de la réalisation d'un Plan de gestion durable des haies (PGDH) ;
- une définition commune à l'échelle nationale des enjeux et des préconisations de la gestion durable des haies pour la GéoHaie ;

Sa réalisation est un enjeu important pour l'assise et le développement de ces outils métiers.

## ETAT D'AVANCEMENT :

Le guide de préconisations de gestion durable des haies a pu être finalisé dans sa rédaction avec les chapitres concernant la gestion à l'échelle de

la haie, avec plusieurs relectures et apports bibliographiques. Cinq premiers chapitres sont désormais édités et téléchargeables sur le site internet de l'Afac-Agroforesteries (<https://afac-agroforesteries.fr/guide-preconisation-gestion-durable-haies/>) :

Pour la cépée :

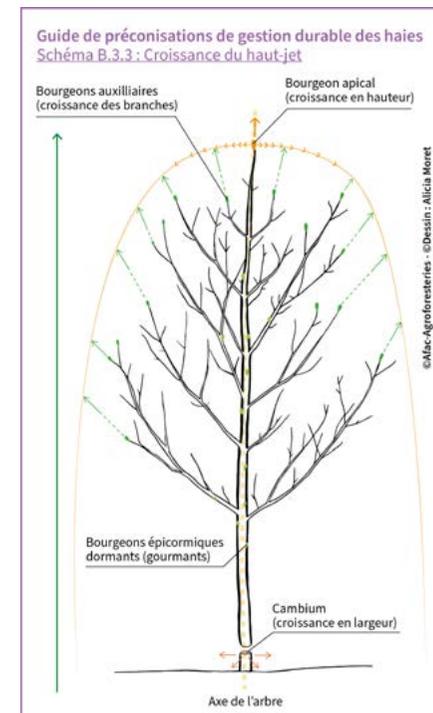
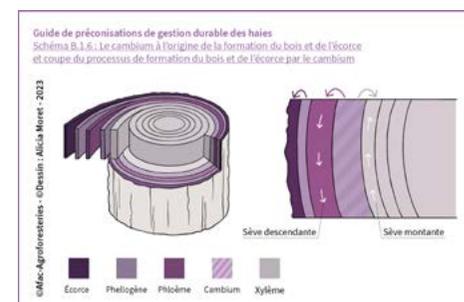
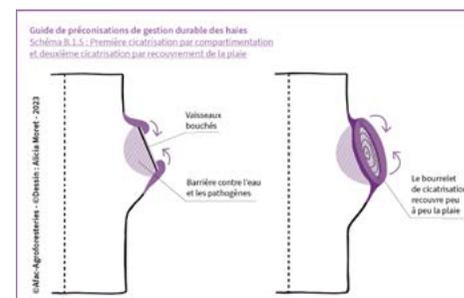
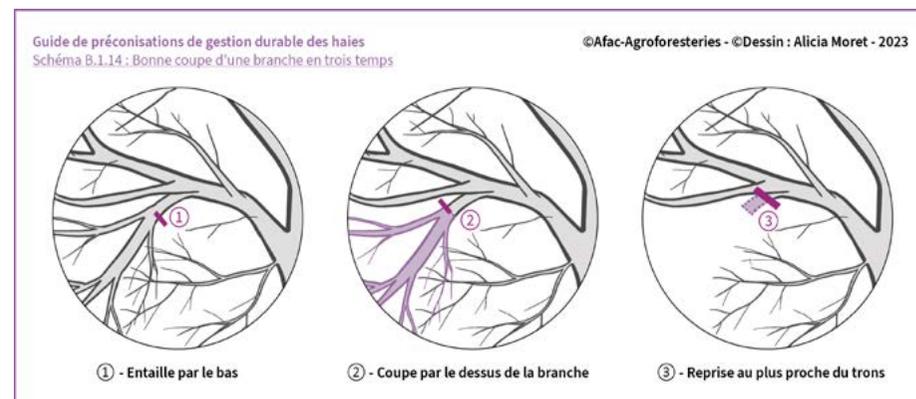
- La cépée d'arbustes / Coupe de recépage
- La cépée d'arbres / Sélection par le balivage

Pour le haut jet :

- Le haut-jet adulte / Coupe des branches
- Le haut-jet à prélever / Coupe de prélèvement
- Le jeune arbre d'avenir / Taille et élagage de formation

Les prochains chapitres seront édités au fur et à mesure de l'année et consultable sur le site internet de l'Afac-Agroforesteries.

Par ailleurs, un système de téléchargement et d'utilisation libre mais cadrée des dessins a été mis en place sur le site internet afin que les opérateurs techniques puissent les utiliser pour des supports de formation terrain.







© PHOTO : KAROLINA SAMBORSKA

**V.**

Recherche,  
développement, enseignement :  
**garantir l'avenir de l'arbre**

# Le projet Resp'haies livre ses résultats

Le projet de recherche et développement RESP'HAIES (RESilience et Performances des exploitations agricoles liées aux HAIES) s'est déroulé de 2019-2022, avec la participation de onze organismes de la recherche, du développement et de l'enseignement dans l'objectif est de renforcer les connaissances sur la thématique des haies autour de quatre axes :

- Action 1 - productivité et de cubage des haies et apports de la géographie pour caractériser les haies,
- Action 2 - services écosystémiques liés aux haies : biodiversité, ruissellement, carbone,
- Action 3 - performances technico-économiques des exploitations agricoles liées aux haies ,
- Action 4 - conceptions et tests de séquences pédagogique sur les haies.

## CHIFFRES CLEFS

- 11 organismes de recherche
- 4 années de travail
- 8 rapports thématiques
- 8 webinaires thématiques de restitution,
- + de 2000 personnes inscrites aux webinaires
- + de 3000 vues sur Youtube pour les replay des webinaires de restitutions

## PARTENAIRES :

Projet soutenu par :



Le projet bénéficie également du soutien de :



Partenaires du projet :



## RESTITUTION DES RÉSULTATS DU PROJET

Le projet Resp'haies a permis de renforcer les connaissances sur les haies en produisant de nouveaux outils et référentiels à destination des agriculteurs, des conseillers-techniciens agroforestiers, des gestionnaires, des enseignants-formateurs et des apprenants.

Les résultats de Resp'haies ont donné lieu à la publication de 8 rapports thématiques. Chaque rapport thématique a fait l'objet d'un webinaire de

restitution et sera accompagné d'une synthèse et des livrables associés. La plupart des rapports et livrables sont déjà en ligne et peuvent être téléchargés sur <https://afac-agroforesteries.fr/resphaies/>

Outre les 8 webinaires de présentation des rapports qui ont rassemblé plus de 2000 personnes, il a été organisé un colloque final de restitution du projet le 11 mai 2023 à la Bergerie nationale de Rambouillet.

### ARTICULATION AVEC LE PROJET ENSEIGN'HAIES

L'action 4 du projet RESP'HAIES (portant sur la formation) a été menée en articulation avec le projet ENSEIGN'HAIES et a permis d'amplifier le nombre de séquences pédagogiques produites. Le projet ENSEIGN'HAIES a bénéficié du soutien du Fonds Archimbaud pour l'Homme et la Forêt, et a consisté d'une part en un appui à la rédaction du Guide de préconisation de gestion durable des haies, et d'autre part à la conception

de modules pédagogiques facilitant l'appropriation puis la transmission par les enseignants de ces savoirs sur la gestion durable de l'arbre et de la haie.



Rapport n°1	Le modèle LASCAR, un outil d'aide à la décision pour la régulation des flux hydro-sédimentaires par les haies	ides UNCAEN UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE
Rapport n°2	Évaluation de la biodiversité des haies et des fonctions écosystémiques associées	Solagro
Rapport n°3	Évaluation des stocks et flux de biomasse et carbone des haies Méthodologie et premières références dans quatre régions de France	Afac Agroforesteries, INRAE, Solagro
Rapport n°4	Co-construction des connaissances dans un projet de recherche participative	SCIENCES CITOYENNES
Rapport n°5	Apport de la géographie pour caractériser les haies à l'échelle d'un territoire, du diagnostic aux outils de simulation	ides UNCAEN UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE
Rapport n°6	Étude de l'effet des haies sur les grandes cultures : quels apports de l'imagerie aérienne pour approcher les effets microclimatiques ?	AGROOF
Rapport n°7	Quelles sont les conditions de rentabilité des haies pour une parcelle de grande culture ou de prairie ?	AGROOF, AGRICULTURES TERRITOIRES
Rapport n°8	Comment permettre aux apprenants de se construire des connaissances dans le cadre du projet RESP'HAIES ? Conceptions et tests de séquences pédagogiques sur les haies et présentation de la webplateforme Arborecole	AGROOF, La Bergerie
Rapport final	Compilation des huit rapports thématiques	

# Biomasse-carbone : Finalisation du projet de recherche et développement

Les partenaires de cette étude (INRAE, Solagro, IGN, Afac-Agroforesteries) se sont associés dans le cadre d'un projet cofinancé par le CASDAR Resp'haies et l'ADEME pour engager un premier travail d'évaluation de la biomasse bocagère et du carbone dans les compartiments aériens et sols de 4 situations pédoclimatiques différentes. Au-delà de la production de premières données de références, l'objectif est de tester une méthode simple de cubage sur pied de la haie qui puisse être déployée sur l'ensemble des bocages en France à des échelles fines. L'objectif est d'obtenir de meilleures références sur la biomasse mobilisable des haies pour mieux orienter et paramétrer les politiques publiques sur les haies. L'Afac-Agroforesteries est coordinateur du projet.

## LE CONTEXTE DU PROJET

Malgré la dégradation qualitative et la très forte régression des linéaires de haies en lien avec l'accroissement de la mécanisation (1,4 millions de haies supprimées en France depuis 1960 – Pointereau Solagro 2002), la haie reste le système agroforestier

prépondérant. Afin de les préserver (750 000 kms hérités) et les développer (environ 4000 kms de haies plantés par an actuellement), il est absolument nécessaire de leur redonner une valeur économique pour les agriculteurs. Celle-ci peut s'appuyer sur l'intérêt croissant pour la biomasse issue des haies, grâce à la production de bois plaquette pour l'alimentation de chaudières collectives. L'émergence et le développement de la filière bois énergie d'origine bocagère présente le risque d'exercer une pression accrue sur la ressource bocagère (Douet et Lemarchand, 2016), d'autant plus importante quand la France vit une crise énergétique majeure suite à la guerre en Ukraine.

Afin d'accompagner la transition énergétique en cohérence avec les scénarios envisagés sur le recours à la biomasse bocagère, il demeure indispensable de poursuivre le travail d'acquisition de connaissances, de suivi et d'analyses de la ressource disponible. En effet, la fabrication de bois déchiqueté pour les chaudières bois ne doit pas s'accompagner d'une destruction du bocage par excès de prélèvement, par mauvaise conduite

des haies, ou par non maîtrise du marché.

Les études réalisées précédemment par l'IGN sur l'évaluation de la biomasse en Bretagne et en Normandie s'appuyaient sur des enquêtes auprès des opérateurs. Les retours d'enquête réalisés ont été peu nombreux et les résultats ont été jugés mal exploitables. Aujourd'hui il est difficile pour les acteurs locaux de donner des valeurs chiffrées des volumes récoltés et des fréquences de coupe dans les haies qu'ils rencontrent sur leur territoire. Par conséquent, le seul moyen d'estimer aujourd'hui des volumes récoltables dans les haies, est de se référer aux données de l'étude de Bouvier (2008) qui date de 15 ans mais qui reste utilisée à ce jour par les professionnels.

Pour évaluer de manière plus robuste la biomasse bocagère et les prélèvements possibles, il est nécessaire de disposer d'une base de données de mesures de terrain, s'appuyant sur un cubage des haies précis, par une méthodologie maîtrisée qui puisse être utilisable à grande échelle, en association avec un

dispositif exhaustif de description du linéaire bocager.

Outre leur contribution à la substitution d'énergie fossile, les haies sont aussi une source potentielle d'augmentation des puits de carbone dans l'espace agricole. Aussi, le chiffrage du potentiel que représente ce levier dans le cadre de l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, porté par la Stratégie Nationale Bas Carbone, est indispensable. Une méthodologie Label Bas Carbone sur les haies, portée par le Ministère de la transition écologique, a été conçue par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire. Elle s'appuie sur les résultats du projet Carbocage<sup>1</sup> des bocages de l'Ouest et sur l'état de connaissances bibliographiques. Cependant, sa construction butte sur le manque de références disponibles sur le stock de carbone des haies dans les différents compartiments, suivant les types de haies et les situations pédoclimatiques en France. Pour remédier à ce manque de connaissance, de nombreux abattements sont réalisés afin de prendre en compte les incertitudes sur le stockage additionnel de carbone des projets de haies accompagnés

1 COLOMBIE S. - CRA PdL ; LIGNEAU L. - CRA BhZ ; THAREAU B. - ESA-LARESS ; VIAUD V. - INRAE- SAS; COISNON T. ; DUPRAZ P. ; SEYNI N.A. – INRAE-SmartLeco ; THOMAS M. - CCI PdL ; MESSENGER O. - O2MConseil ; TREVISIOL A. - ADEME. 2020. CARBOCAGE, vers la neutralité carbone des territoires.40p.

dans le cadre de cette méthode. Il est donc nécessaire de poursuivre les suivis pour préciser les données de références nécessaires aux modèles.

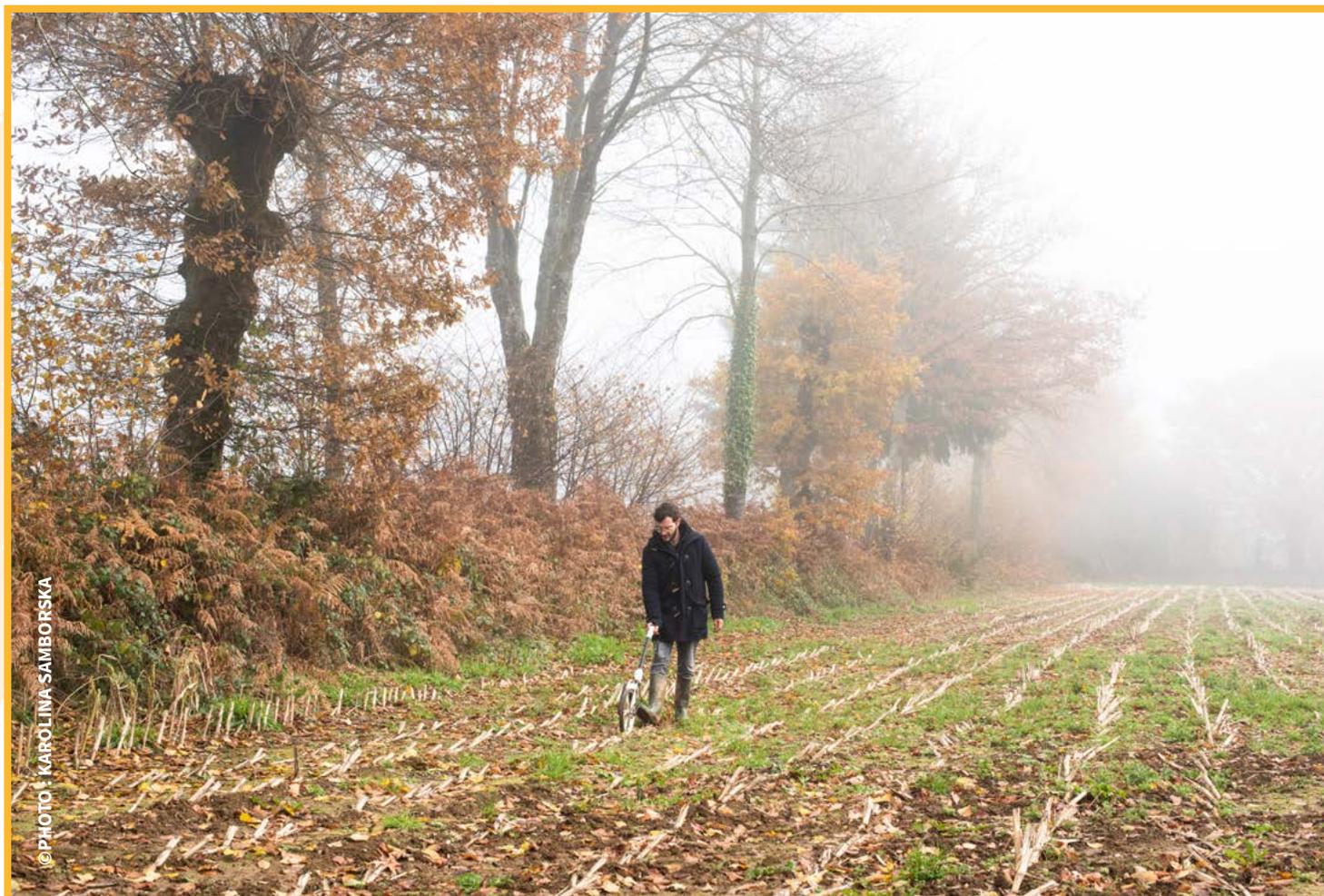
## LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PROJET

Les trois objectifs principaux sont :

- Concevoir et tester une méthode simplifiée de calcul des stocks et des flux de biomasse et de carbone dans les compartiments aériens et sols des haies sur des zones de test de la méthodologie. En effet, si certaines méthodes de cubage existent, elles sont souvent difficilement adaptables au contexte bocager ou très complexe à mettre en œuvre et chronophage.
- Actualiser les références existantes à partir de données terrains consolidées. En effet, de nombreuses références utilisées aujourd'hui se basent sur des données vieillissantes et parfois issus d'approximations voire d'imprécisions. Il s'agit en particulier de coefficients de conversion entre différentes unités utilisées. Ces données ont vocation de servir de support de croisement avec d'autres partenaires.

- En parallèle, ce travail a permis de produire des éléments de références chiffrés de biomasse et de stock de carbone (C) dans les compartiments aériens et sols dans 3

contextes pédoclimatiques différents en France : Normandie, Haut de France, Pays de la Loire et de relier ces références à des accroissements annuels (âges des haies).



©PHOTO : KAROLINA SAMBORSKA

## LES RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

A partir d'un échantillon de 98 haies mesurées dans les 4 régions différentes (Normandie, Hauts-de-France, Pays de Loire et Bourgogne-Franche-Comté), les partenaires du projet ont pu modéliser des méthodes simplifiées de cubage des haies de taillis d'arbustes, d'arbres et de têtards. Ces relevés de terrain ont également permis de préciser des mesures de stockage du carbone dans les sols des haies, et ont permis de vérifier les coefficients de conversion dans les mesures biomasse. Les facteurs (pédo-climatiques) qui influent les résultats ont été pris en compte afin de proposer des cadres d'échantillonnage.

A partir de ce travail, une diffusion

d'une méthode simplifiée de mesure biomasse et carbone des haies peut être envisagé. Il est cependant nécessaire de poursuivre le travail pour affiner la robustesse des modèles, de compléter les méthodes biomasse sur les arbres de hauts jets et d'approfondir les mécanismes sur le stockage de carbone au pied des haies.

Il est donc envisagé en 2024 de donner une suite à ce projet au niveau national avec la construction de projets partenaires au niveau régional pour aboutir à la production d'un référentiel national biomasse-carbone des haies coordonné par l'Afac-Agroforesteries.



### SUR LA GLOBALITÉ DES RÉSULTATS :



Rapport

Un rapport en trois parties restituant l'ensemble du travail des actions 1.1 et 2.4

Téléchargeable sur le site de l'Afac-Agroforesteries :

<https://afac-agroforesteries.fr/rapport-3/>



Vidéo

Un webinar de présentation des méthodes et des résultats des actions 1.1 et 2.4 intitulé « Évaluation des stocks et flux de biomasse et carbone des haies - Méthodologie et premières références dans quatre régions de France » qui s'est déroulé le 19 janvier 2023. Ce webinar a rassemblé plus de 250 inscrits, et son enregistrement est disponible sur le site de l'Afac-Agroforesteries (<https://afac-agroforesteries.fr/rapport-3/>)

## POUR LE TRANSFERT AUX ACTEURS UTILISANT LES MODÈLES ET LES RÉSULTATS



Fiche technique

Fiche de présentation **méthodologie mesure de carbone** dans les sols aux abords des haies : l'objectif de cette fiche est de décrire les méthodes de mesure complètes et allégées obtenues dans cette étude pour les rendre accessibles et applicables facilement. [https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2023/01/mep\\_fiche\\_methodo\\_C\\_sol\\_V2.pdf](https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2023/01/mep_fiche_methodo_C_sol_V2.pdf)

Fiche de présentation **méthodologie cubage taillis et têtards** : l'objectif de cette fiche est de décrire les méthodes de cubage simplifiées obtenues dans cette étude pour les rendre accessibles et applicables facilement. [https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2023/01/mep\\_fiche\\_methodo\\_cubage\\_V2.pdf](https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2023/01/mep_fiche_methodo_cubage_V2.pdf)

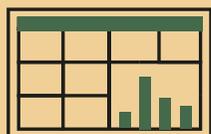
Fiches des données référentiels carbone et biomasse : ces deux fiches résument les **principaux résultats chiffrés** de mesures sur les haies, les mesures d'accroissement de biomasse et de carbone, ainsi que les coefficients de conversion obtenus dans les territoires étudiés.

Carbone : [https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2023/01/mep\\_fiche\\_referentiels\\_C\\_sol\\_V2.pdf](https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2023/01/mep_fiche_referentiels_C_sol_V2.pdf)

Biomasse : [https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2023/01/mep\\_fiche\\_referentiel\\_cubage\\_V2.pdf](https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2023/01/mep_fiche_referentiel_cubage_V2.pdf)

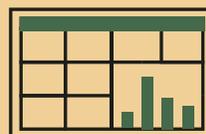
## SUR LA GLOBALITÉ DES RÉSULTATS :

Tableur  
Base de données



**La base de données des haies mesurées** : Aujourd'hui, la base de données de l'ensemble des mesures est sur le logiciel Acces. L'objectif est de faciliter l'accès aux données de l'étude sous un format à définir.

Tableur  
Base de données



**Le script R des modèles** : Celui-ci permet de continuer à développer les analyses statistiques déjà réalisées.





# VI.

## **Outils, rencontres :**

**accompagner, unifier  
et promouvoir le réseau**

# Outiller le réseau pour accompagner les pratiques

## PLAN DE GESTION DURABLE DES HAIES : LE DÉPLOIEMENT DE L'OUTIL PGDH

En 2022, l'outil PGDH se déploie massivement, avec une soixantaine de personnes formées sur l'ensemble de l'année pour un total de plus de 130 utilisateurs PGDH courant 2022. Inscrit dans le Plan de développement de l'agroforesterie, un cadre type pour la réalisation du plan de gestion durable des haies a été co-construit par Chambre d'agriculture France et l'Afac-agroforesteries. Il est intégré comme support de diagnostic initial dans le Label Haie et le Label



*Au printemps 2023, 160 candidats ont suivi le module 1 dont 154 l'ont validé. La validation du module 2 permet la délivrance d'une attestation de compétence, 43 candidats l'ont validé, et une dizaine est en cours de validation.*

Bas Carbone.

Pour accompagner les utilisateurs dans son déploiement l'Afac-Agroforesteries a conduit les actions suivantes :

- Mise à jour des tutoriels en ligne et support technique continu.
- Accompagnement des utilisateurs dans la prise en main de l'outil PGDH, avec un suivi régulier.
- Export ponctuel de données à la demande des utilisateurs (liste des essences du PGDH, récupération des données SIG, etc.).

Une évolution majeure a été réalisée sur le PGDH avec la mise à disposition d'une application dédiée aux agriculteurs. Cette application leur permet de visualiser leur PGDH, d'enregistrer leurs travaux et d'obtenir un bilan économique de leur atelier. Les échanges entre la base de données PGDH et le Label Haie sont désormais opérationnels, bien que pour l'instant ils soient effectués manuellement en attendant la mise en place de la Géohaie. Cela facilite également la saisie automatique et le calcul d'indicateurs dans le cadre des audits. En 2022, un module de calcul du carbone stocké et additionnel à l'échelle des exploitations agricoles a été développé, conformément à

la méthodologie haie du Label Bas Carbone. Toutefois, ce module n'a pas encore été intégré numériquement à l'outil PGDH en raison de certaines questions en suspens concernant la prise en compte des têtards pour le calcul.

L'outil PGDH a été présenté aux régions de France en mars 2022 et a été intégré dans certains Programmes Régionaux, tels que la Bretagne, les Pays de la Loire, la Bourgogne-Franche-Comté et l'Occitanie. Le financement pour la réalisation du PGDH est également prévu dans les programmes PSE des Agences de l'eau (RMC, LB, AP, SN). L'Agence de l'eau RMC a alloué une enveloppe de plus de 2,5 millions d'euros sur 4 ans pour financer l'animation du Label Haie, y compris la réalisation des PGDH. De plus, l'AELB a mis en place une aide spécifique pour la réalisation des PGDH dans le cadre du dispositif PSE, sur une période de 2 ans.

## OUTIL PLANTATION

En parallèle, un outil de plantation a été développé sous l'environnement QGIS, selon le même modèle que le PGDH. Les besoins ont été définis en collaboration avec un groupe de travail d'utilisateurs, et une nomencla-

ture de plantation a été établie. Des interfaces de saisie et de gestion des projets QGIS ont été développées. Différents exports seront développés ensuite, qui permettront une mise à profit des données pour l'ensemble des acteurs concernés par les plantations. Des cartes, tableaux et rapports seront utiles aux techniciens planteurs pour suivre leurs projets de plantation durant les différentes étapes d'un projet. Des exports récapitulatifs à différentes échelles seront particulièrement utiles aux financeurs des projets de plantation ou encore aux Politiques publiques qui pourront avoir facilement accès aux données sur l'ensemble d'un territoire pour des bilans.

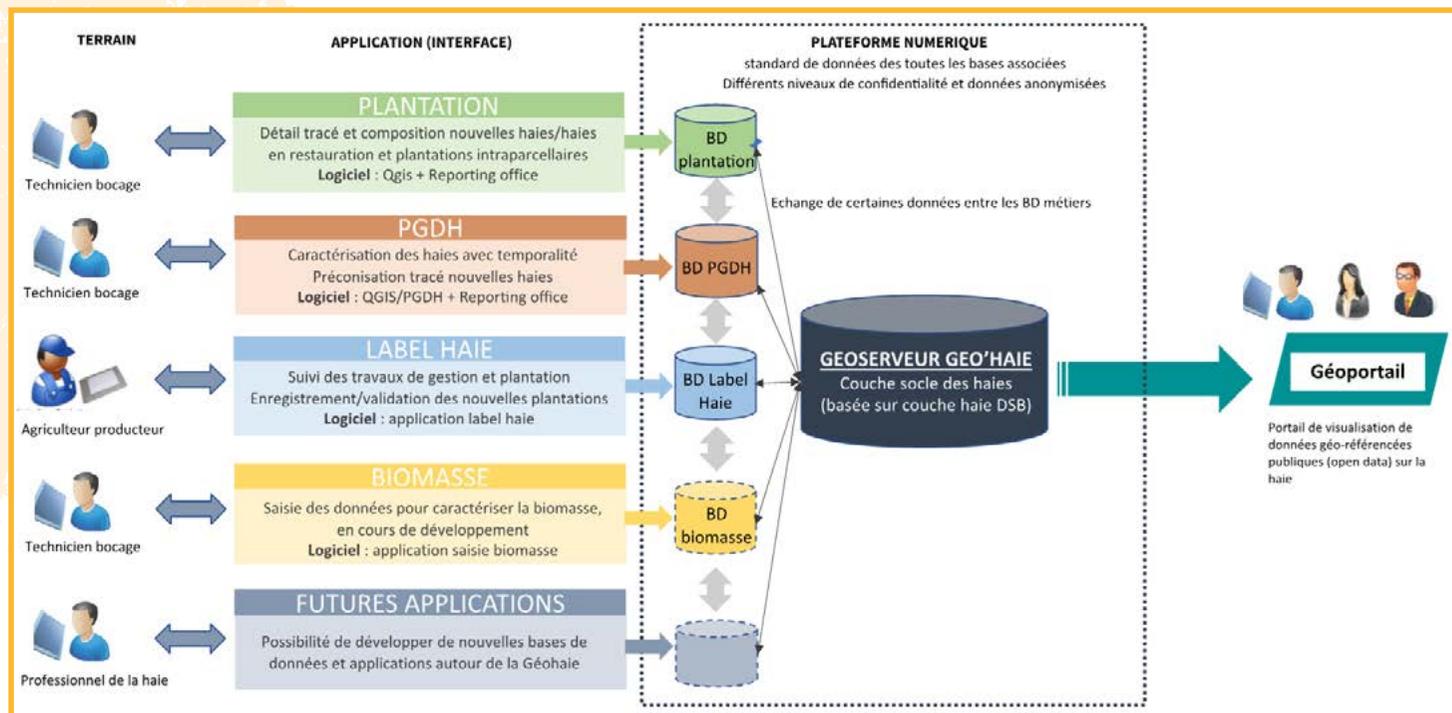
## GÉOHAIE

L'alimentation des données liées aux différents aspects de la haie se fait par le biais des outils métiers, comme le PGDH pour la gestion, ou encore l'outil plantation. Afin de mutualiser les données dont l'élément de base est identique, à savoir une haie représentée par un linéaire possédant des coordonnées géographiques et un identifiant unique, une plateforme a été pensée : la Géohaie. Cette plateforme a pour but d'être le centre des données concernant les haies en France, avec une carte nationale des haies, où chaque haie est représentée par une entité, à laquelle se rattachent les données saisies via les outils métiers. Elle permet une standardisation et une mise à disposition des données à l'échelle du territoire et offre une structure sur laquelle de nouveaux outils métiers pourront se développer. L'année 2022 a été marquée par l'engagement de l'Afac-Agroforesteries dans plusieurs réunions visant à définir le fonctionnement, la gouvernance et le financement du projet Géohaie, avec l'IGN-Afac-OFB. Ces rencontres ont permis de partager à nouveau les objectifs de la Géohaie avec de nouveaux acteurs impliqués du côté de l'IGN et de l'OFB.

Parallèlement, l'Afac-Agroforesteries a présenté le projet Géohaie lors de différentes occasions, impliquant des groupes de travail régionaux, le Conseil Départemental de la Mayenne, les services du Ministère de la Transition Écologique et l'Assemblée Générale de l'Afac-Agroforesteries. Tous ces interlocuteurs ont exprimé l'importance de mettre en place rapidement la Géohaie et leur volonté de s'impliquer en tant que partenaires.

Sur le plan technique, l'Afac-Agroforesteries a réalisé des progrès significatifs grâce à des échanges réguliers avec l'IGN pour établir les règles de digitalisation, de correction et d'intégration à la couche haie de l'IGN (DSB : Dispositif de suivi des bocages) dans le cadre des outils métiers en vue de la future Géohaie. Ces efforts ont abouti à la rédaction d'un cahier des charges détaillant la méthode d'intégration à la couche haie de l'IGN et les règles de digitalisation pour la correction

du référentiel bocage. Parallèlement, un travail important a été réalisé avec CDA France pour intégrer ces règles dans leur outil PGDH afin d'assurer la compatibilité avec la Géohaie à l'avenir.



# Le Concours des Pratiques Agro-Écologiques - Agroforesterie : une année d'évolutions

Créée en 2019, la section Agroforesterie s'inscrit dans la volonté de reconnaître les pratiques agro-écologiques dans un concours porté par le ministère de l'Agriculture depuis 1870. Pour sa quatrième édition, le concours qui évalue les systèmes agroforestiers évoluent grandement et pour le mieux.

## UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE :

Comme chaque année, le palmarès a été révélé lors du Salon International de l'Agriculture en mars. Cette fois-ci, la cérémonie de remise de prix avait lieu sur le stand du ministère de l'Agriculture. C'est Bérangère Abba, secrétaire d'État chargée de la biodiversité qui a remis leurs prix aux lauréats. Cette mise en avant des pratiques agro-écologiques par les deux ministères est un signal positif pour la prise en compte de l'agroforesterie mais également la reconnaissance des efforts et pratiques mises en œuvre par les lauréats.

*Les mécènes du Concours Agroforesterie ont remis leurs prix aux lauréats sur le stand du Ministère de l'Agriculture*

## Une visite de ferme à la découverte des pratiques des lauréats

Pour la première fois et dans l'objectif de développer le Concours Agroforesterie, en rendant plus visible l'arbre et l'agroforesterie, les finalistes et les territoires organisateurs et de répondre à la demande des mécènes de mieux connaître le concours et les agriculteurs agroforestiers, des événements décentralisés ont été organisés en aval de la remise des prix

aux lauréats nationaux le 4 mars 2022 lors du Salon de l'Agriculture à Paris.

Les visites ont eu lieu au mois de mai 2022 et ont été organisées conjointement par l'Afac-Agroforesteries et les Chambres d'Agriculture France (CDA France).

Des représentants du niveau local et national ont été conviés à assister à ces visites :



- membres du comité exécutif et du comité d'orientation du CGA des Pratiques Agro-écologiques,
- membres du jury national,
- élus de CDA France ,
- élus et techniciens bocage des chambres régionales et départementales d'agriculture des territoires concernés,
- membres des jurys locaux,
- élus des territoires organisateurs (élus de la structure organisatrice et autres élus du territoire (députés, élus départementaux, élus régionaux, etc.),
- exploitants agricoles des territoires concernés,
- journalistes, etc.

Ces invitations ont été envoyées par la coordination nationale (Afac-Agroforesteries et CDA France) au nom de :

- Olivier Alleman, Commissaire Général du CGA,
- Philippe Noyau, Président du CGA des Pratiques Agro-Ecologiques,
- La.e Président.e de la Chambre d'Agriculture du Département sur lequel se situe le lauréat,
- Philippe Hirou, Président de l'Afac-Agroforesteries
- Les Président.s des territoires organisateurs.

Sur quatre lauréats, trois ont concouru sur le territoire breton : Laurent Hignet en Ille-et-Vilaine et Alexandre Romain et Sébastien L'Hostis dans le Finistère. Afin d'optimiser les déplacements et réunir le plus de personnes lors de ces visites, les lauréats bretons nous ont accueillis les 10 et 11 mai. Et le 31 mai nous nous sommes rendus en Occitanie à Grèzes pour découvrir les pratiques de Ema Compang.

Pour la première fois un kit de valorisation est remis aux lauréats du concours. Il a été réalisé par l'Afac-Agroforesteries dans le but d'accompagner les lauréats dans la présentation de leurs pratiques au grand public. Il comprend deux affiches : une présentant les enjeux de l'agroforesterie, une autre personnalisée décrivant le système du lauréat, une bannière de bout de champ et des posts réseaux sociaux.

## UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR MIEUX INSCRIRE LE CONCOURS DANS LES TERRITOIRES

Dans un triple objectif de développer le Concours Agroforesterie, de rendre encore plus visible l'arbre et l'agroforesterie et de mettre en valeur les lauréats locaux et les territoires organisateurs de l'édition 2022, des fiches synthétiques recto/verso de présentation de chaque lauréat et de son territoire organisateur ont été diffusées entre fin janvier 2022 et fin mars 2022. L'attention particulière portée sur la rédaction de fiches avec un joli visuel et des informations claires, lisibles, synthétiques sur chaque lauréat et son territoire organisateur ont permis de mobiliser la presse tout en obtenant de beaux articles plus complets mettant en valeur les systèmes et les projets des lauréats, de bien retransmettre les avantages de l'agroforesterie tout en apportant une belle image du concours agroforesterie que nous recherchons pour inciter davantage des territoires à se lancer dans l'organisation du concours.

Afin d'augmenter le nombre de territoires inscrits en 2023, et donc le

nombre de candidats, une nouvelle stratégie a été déployée : mobiliser les têtes de réseau présents dans le comité d'orientation du concours pour activer les réseaux locaux.

Dans un objectif de notoriété et de visibilité du concours et pour simplifier les relais sur les réseaux sociaux, des comptes dédiés au Concours des Pratiques Agro-Écologiques ont été créés :

**Facebook** : Concours des Pratiques Agro-Écologiques

<https://www.facebook.com/ConcoursPratiquesAgroecologiques/>

**Twitter** : @CgaAgroecologie

<https://twitter.com/CgaAgroecologie>

**LinkedIn** : Concours des Pratiques Agro-Écologiques

<https://www.linkedin.com/company/concours-des-pratiques-agro-%C3%A9cologiques/>



# Les quatre lauréats agroforesterie 2023



Le GAEC de la Ferme de l'Hotié comporte un élevage de 60 chèvres pour la production laitière avec un atelier de transformation du lait ainsi qu'un troupeau de 15 vaches allaitantes qui pâturent dans les vergers de pommiers. Au-delà de l'ombre et l'abri que confèrent les arbres, ils apportent au même titre que les animaux, leur contribution économique directe via la commercialisation des pommes transformées en jus, de la sève de bouleau récoltée au printemps, de l'autoconsommation du bois de chauffage généré par l'entretien des haies et du verger. Laurent HIGNET continue de densifier la présence de l'arbre sur l'exploitation pour profiter également de tous ses autres bénéfices : abri et nourriture des animaux, rôle de brise-vent, de drainage des sols en hiver, etc.



Le GAEC Ar Wezen Dero - Fromagerie de Brengoulou est un élevage de vaches laitières avec transformation du lait (et cultures de céréales). Les 40 Montbéliardes au pâturage se nourrissent des feuilles, s'abritent de la météo sous les haies et leur qualité de lait irréprochable est transformé sur la ferme (environ 220 000 litres de lait par an). Elles évoluent dans un environnement privilégié où les haies de la ferme sont maintenues et entretenues pour permettre l'autonomie de l'exploitation en matière de bois d'œuvre et de chauffage.



Sébastien L'HOSTIS fait un choix très engagé de planter des haies intra-parcellaires dans ses champs en poursuivant plusieurs objectifs simultanés. Il veut faire évoluer son système de production en étant le plus rentable économiquement possible (ce modèle d'agroforesterie sera un avantage de poids au moment de transmettre sa ferme) pour le mettre en phase avec les nouvelles attentes sociétales et s'adapter aux défis imposés par le changement climatique. Ces linéaires d'arbres à l'intérieur de ses parcelles permettent de séparer physiquement chaque espace de pâturage, d'augmenter la part d'herbe dans l'alimentation de ses animaux et de leur apporter de l'abri et de l'ombrage quand ils pâturent, de recréer du paysage, d'augmenter la résilience de l'exploitation vis-à-vis des nouvelles contraintes climatiques.



Sur 70 hectares en Agriculture Biologique, Ema et Ludovic COMPANG élèvent 37 vaches allaitantes et produisent des céréales. Tous les produits de la ferme, viande bovine et blé, sont commercialisés en vente directe. L'entretien des haies bocagères de la ferme permet de produire à la fois du bois bûche pour le chauffage et de la litière plaquette. Avec la volonté de préserver le bocage et le paysage typique de son territoire, Ema COMPANG cherche également à trouver le meilleur équilibre entre la gestion/valorisation des parcelles (pousse de l'herbe notamment) et des arbres qui l'entourent. L'entretien exemplaire des haies de l'exploitation située en zone Natura 2000 leur permet d'entrer pleinement dans les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (M.A.E.C.) de la Vallée du Lot.







©PHOTO : KAROLINA SAMBORSKA



Le réseau pour l'arbre et la haie

**Association française arbres  
champêtres et agroforesteries**

38 rue Saint Sabin, 75 011 Paris

contact@afac-agroforesteries.fr

[www.afac-agroforesteries.fr](http://www.afac-agroforesteries.fr)

SIRET : 508 047 396 00033